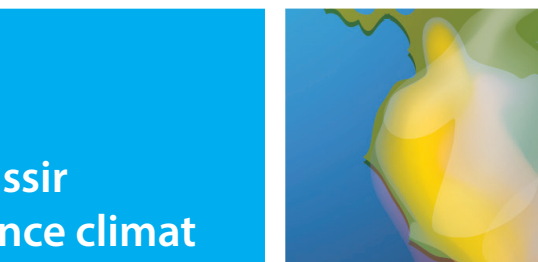
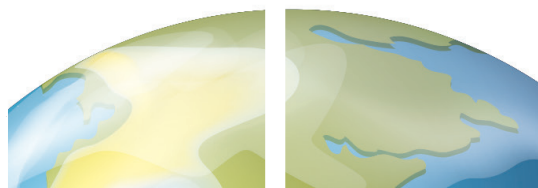


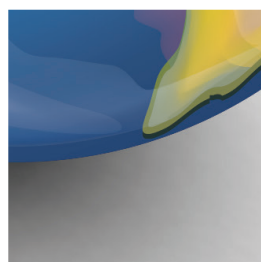
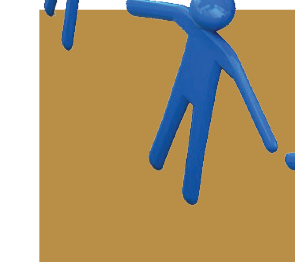
LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Réussir la Conférence climat Paris 2015

Céline Mesquida
Bernard Guirkinger

Avril 2015



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2015-11
NOR : CESL1500011X
Mardi 12 mai 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance des 28 et 29 avril 2015

RÉUSSIR LA CONFÉRENCE CLIMAT PARIS 2015

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par
Mme Céline Mesquida et M. Bernard Guirkingner, rapporteurs
au nom de la
section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 13 mai 2014 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé : *Réussir la conférence Climat Paris 2015*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné Mme Céline Mesquida et M. Bernard Guirkingner comme rapporteurs.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	5
■ Avis	11
■ Introduction générale	11
■ Dérèglement climatique : l'heure n'est plus aux déclarations, l'urgence est là	11
■ De Copenhague à Paris : la difficile marche vers une régulation de la crise climatique	13
■ Recommandations	15
■ Valoriser et encourager les initiatives positives	15
■ Les villes et régions, laboratoire d'initiatives	15
■ La réponse des entreprises	18
■ La dynamique des ONG	19
■ La forte implication des organisations syndicales	19
■ L'engagement des grandes organisations internationales	20
■ L'expression des intellectuels, des philosophes et des milieux spirituels	20
■ Parvenir à un accord global, juste et ambitieux	21
■ Souscrire des engagements conformes aux préconisations scientifiques	21
➤ Préserver le cadre multilatéral des négociations	21
➤ Adopter un accord global, juste et ambitieux	22
➤ Donner de la visibilité à la diplomatie climatique de l'Union européenne	22
➤ Mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre.	23
➤ Susciter la participation et l'adhésion des populations	23

■ Garantir un soutien équitable aux populations les plus vulnérables	24
➤ Respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009	24
➤ Utiliser efficacement et équitablement le Fonds Vert	25
➤ Intégrer pleinement le défi climatique aux politiques d'aide au développement	26
■ Aller vers de nouveaux modèles de développement	26
■ Impulser une régulation économique internationale à la hauteur du défi climatique	26
■ Repenser la gouvernance internationale pour accompagner des transitions justes	28
■ Mieux prendre en compte le défi des déplacés environnementaux	29

■ Déclaration des groupes _____ 31

■ Scrutin _____ 54

Annexes _____ 56

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales	_____	56
--	-------	----

Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées	_____	58
--	-------	----

Annexe n° 3 : bibliographie	_____	60
-----------------------------	-------	----

Annexe n° 4 : table des sigles	_____	61
--------------------------------	-------	----

RÉUSSIR LA CONFÉRENCE CLIMAT PARIS 2015¹

Synthèse de l'avis

En novembre 2011, le CESE votait un avis intitulé « *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban* ». La tenue en France, en cette fin d'année, de la 21^e Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies (COP 21) est l'occasion pour le CESE de rendre un avis de suite.

Toutes les données scientifiques convergent vers le même constat alarmant : le réchauffement de la planète s'accroît sous l'effet d'une augmentation sans précédent des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Sur tous les points du globe, les manifestations des dérèglements climatiques sont d'ores et déjà plus que tangibles et n'iront qu'en s'aggravant si rien n'est fait, comme le souligne le dernier rapport du GIEC.

Les perspectives sont donc plus qu'inquiétantes car il en va de la vie des générations actuelles et prochaines si on ne remet pas en cause des modes de production et de consommation incompatibles avec des ressources limitées et une répartition équitable des richesses.

Dans le même temps, les grandes conférences internationales sur le changement climatique, qui se succèdent, peinent à progresser vers une régulation internationale du climat. Celles-ci ne sont pas que climatiques mais se situent à la confluence d'enjeux et d'intérêts géostratégiques, politiques, économiques contradictoires.

Dans ce contexte, l'objectif de la conclusion, à Paris, d'un accord global, juste et ambitieux constitue le défi à relever.

Les préconisations :

Valoriser et encourager les initiatives positives

Les initiatives pour combattre le réchauffement climatique et s'adapter à la hausse des températures se multiplient au niveau des villes, des régions, des entreprises petites moyennes ou grandes, des ONG et des citoyens. Les organisations syndicales, les grandes organisations internationales, sont également très actives et contribuent à la mobilisation des sociétés civiles et des responsables politiques.

Quelques exemples illustratifs : fermeture d'une décharge de déchets ménagers grâce à la collecte sélective à Mexico, stations d'épuration à Milan combinant traitement des eaux usées et irrigation agricole, démarches volontaristes de grands groupes industriels et de nombreuses PME pour une société bas carbone, recherche tant publique que privée dans les domaines du stockage de l'énergie, des énergies renouvelables, des transports..., programmes en matière agricole du CCFD/Terre solidaire dans les pays en développement, actions de la Confédération syndicale internationale, plateforme Océan - Climat...

Le CESE veut mettre le climat au cœur des débats de société et encourage tous les acteurs de la société civile et les collectivités locales à poursuivre et amplifier

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 172 voix et 1 abstention (voir l'ensemble du scrutin en annexe).

leurs efforts dans un triple but : réduire les consommations d'énergie ; produire et consommer différemment en repensant les modèles économiques ; œuvrer en faveur de la mise au point de procédés et de technologies sobres en carbone.

Parvenir à un accord global, juste et ambitieux

Cette mobilisation n'en appelle pas moins une régulation internationale entre l'ensemble des États membres de l'ONU.

Souscrire des engagements conformes aux préconisations scientifiques

Le CESE se prononce pour :

- **La préservation du cadre multilatéral** de négociations pour traiter d'un défi planétaire.
- **L'adoption d'un accord global, juste et ambitieux** pensé de manière dynamique et évolutive dans le temps.
- **Le renforcement de la diplomatie climatique de l'Union européenne** par une promotion au sein de la communauté internationale de ses engagements.
- **La mesure et la vérification des émissions des GES** par un contrôle international du respect des engagements pris.
- **La participation et l'adhésion sur un mode proactif de la société civile par entre autres :**
 - Une action pédagogique forte des pouvoirs publics sur les enjeux climatiques et l'encouragement au dialogue environnemental sous toutes ses formes ;
 - L'insertion, dans les contributions des différents États, d'un volet sur les modalités d'information et de participation du public ;
 - Une association effective des sociétés civiles, en particulier des conseils économiques, sociaux et environnementaux, à la préparation de la COP 21 et au suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

Garantir un soutien équitable aux populations les plus vulnérables

Le CESE plaide pour :

- **Le respect des engagements financiers pris à Copenhague en 2009 en faveur du Fonds Vert**

Afin de parvenir à le doter des 100 milliards de dollars par an prévus d'ici à 2020, il recommande :

- La mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières avec une assiette la plus large possible ;
- La mise à contribution des transports internationaux aériens et maritimes par l'institution d'un mécanisme financier sur le CO₂ ;
- L'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international.

- **L'utilisation efficace et équitable du Fonds Vert**

A cette fin, il insiste notamment sur :

- Son affectation en priorité, sur des critères lisibles, à des projets à destination des populations les plus vulnérables ;
- La possibilité pour les collectivités locales de solliciter directement le Fonds Vert et plus largement les financements internationaux ;
- Une participation directe des organisations de la société civile au Conseil d'administration du Fonds.

- **L'intégration du défi climatique aux politiques d'aide au développement**

Dans la perspective de l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015 à quelques mois de la COP 21 de Paris, notre assemblée met l'accent sur :

- L'importance du renforcement des liens entre ces négociations et celles, plus larges, liées à l'environnement (climat, biodiversité et désertification) ;
- L'octroi d'un appui technique et administratif aux pays en développement, pour la constitution de leurs propres sources de financement.

Aller vers de nouveaux modèles de développement

Impulser une régulation économique à la hauteur du défi climatique

Notre assemblée est favorable à :

- **Une régulation économique et bancaire** mieux adaptée aux besoins de financement à long terme.
- **Une plus grande mobilisation des financements privés et la création de fonds** orientés vers la transition environnementale.
- **Un soutien aux initiatives donnant un prix au carbone.**
- **Une sortie progressive des subventions aux énergies fossiles.**

Repenser la gouvernance internationale pour accompagner des transitions justes

Le CESE milite pour une anticipation et un accompagnement des travailleurs et des différents secteurs d'activités.

A cet effet, il préconise :

- **Un renforcement du dialogue social au niveau international** au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) en faveur de la négociation d'accords sectoriels liés spécifiquement à des transitions socio-économiques justes.
- **Le développement d'accords cadre internationaux** pour anticiper et planifier les transformations.
- **Le développement de la notation extra-financière des entreprises** afin de favoriser les investissements responsables.

- **La réalisation d'études préalables**, par secteur et par zone géographique, des impacts à moyen et long terme sur l'emploi des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- **La mise en place de parcours de transition professionnelle** pour des emplois décents et de qualité dans les secteurs porteurs d'innovations sociales et technologiques.

Mieux prendre en compte le défi des déplacés environnementaux

Les dégradations environnementales risquent de générer voire d'exacerber des tensions entre populations, susceptibles de déboucher sur des conflits armés.

Le CESE prône un approfondissement de la réflexion sur la diversité des réponses politiques possibles autour de deux axes :

- **Le recours aux outils existants en matière de gouvernance des migrations internationales** (accords régionaux ou bilatéraux).
- **Une gestion de manière anticipée des déplacements** et non sous la pression de l'urgence d'une crise.

Avis

Introduction générale

En novembre 2011, le CESE votait un avis intitulé « *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban* ». Quatre ans plus tard, la tenue en France, du 30 novembre au 11 décembre, de la 21^e Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies (COP 21) est l'occasion pour le CESE de rendre un avis de suite. Notons également qu'en 2015, il y aura deux autres grandes conférences internationales :

- l'une dédiée au financement du développement à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 ;
- l'autre sur les Objectifs de développement durable (ODD) à New York, les 25 et 27 septembre.

Ces trois grandes conférences s'inscrivent dans une dynamique globale au service du développement durable de notre planète. Elles doivent traiter de manière cohérente des ODD, du financement du développement et de la lutte contre les changements climatiques, dans un espace-temps resserré.

Notre avis concentre ses réflexions et recommandations sur les négociations climatiques.

Dérèglement climatique : l'heure n'est plus aux déclarations, l'urgence est là

Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), adoptées lors de sa dernière assemblée plénière réunie à Copenhague du 27 octobre au 1^{er} novembre 2014, convergent vers le même constat alarmant : « *l'influence de l'homme sur le système climatique est manifeste et aujourd'hui, les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine sont les plus élevées jamais observées (...) le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, nombre des changements observés sont sans précédent (...)* ».

Le stock de gaz à effet de serre (GES) accumulé dans l'atmosphère depuis la révolution industrielle provient majoritairement des pays développés. Cependant les émissions récentes de GES sont de plus en plus le fait des pays émergents. Ces derniers rejettent désormais 58 % du total mondial. Première émettrice, la Chine, avec 28 % des rejets de CO₂, devance largement les États-Unis (18 %) mais les écarts de rejet par habitant demeurent considérables.

Les manifestations des dérèglements climatiques sont plus que tangibles et iront en s'aggravant si rien n'est fait rapidement pour rester sous la barre des 2° C de réchauffement global. Les experts n'écartent plus un scénario de réchauffement global compris entre 3,7° C et 4,8° C en 2100.

Les océans se réchauffent et s'acidifient, les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient, l'apparition de nouvelles maladies infectieuses ne peut plus être ignorée. Les impacts du changement climatique sur une planète peuplée de 9 milliards d'habitants en 2050 peuvent devenir catastrophiques sur les plans agricole et alimentaire.

À tous les endroits de la planète, on observe des dérèglements sensibles qui pourraient s'amplifier, comme par exemple :

- la précocité des périodes de floraison, comme dans le secteur de la viticulture en Alsace où les dates sont avancées d'environ 15 jours depuis le début des années 1980 alors qu'elles n'avaient jamais évolué jusqu'à cette date ;
- la récurrence d'incendies géants en Australie, à l'instar de ceux qui ont ravagé Adélaïde en janvier 2015 alors que les températures frôlaient les 40 degrés ;
- la multiplication et l'intensification des inondations sur le continent américain et en Asie ;
- l'acidification accrue des océans qui menace les écosystèmes et la biodiversité marine aux quatre coins du globe ;
- l'extension des déserts à l'instar de celui de Gobi qui progresse chaque année sur une surface équivalente à celle de la France ;
- le risque important de stress hydrique, de submersion et d'érosion sur le pourtour méditerranéen, comme en témoigne le manque d'eau qui a touché Barcelone en 2008 avec le projet d'un approvisionnement par bateaux de la ville à partir du port de Marseille. Quant à la ville d'Alexandrie, située dans le Delta du Nil, avec la zone rurale qui l'entoure, densément peuplée (en moyenne 1 600 habitants au km²)², elle est fortement menacée par l'élévation accélérée du niveau de la mer.

Les populations les plus vulnérables, les plus démunies sont dès à présent dans les pays en développement les premières exposées à la raréfaction de l'eau, des ressources alimentaires et à des contractions soudaines de leurs moyens de subsistance. **Et l'on peut ainsi craindre que les gains obtenus dans le combat contre la pauvreté, aussi contrastés soient-ils, puissent, avec les bouleversements en cours, être largement annulés.**

Dans son audition devant la section des affaires européennes et internationales, **M. François GEMENNE**, chercheur spécialiste des migrations environnementales, pointait les conséquences d'un réchauffement de l'ordre de 4° C : « **De très nombreux territoires deviendraient alors inhabitables à l'avenir et d'importants mouvements de population seraient à prévoir à l'échelle de la planète. C'est évidemment un débat auquel nous ne sommes pas encore préparés du tout** ». Il estimait dans cette même audition qu'entre 2050 et la fin du siècle, plus de 200 millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer pour des motifs climatiques, accentuant par là même les risques de conflits et de guerre.

Les perspectives sont donc plus qu'inquiétantes car il en va de la vie des générations actuelles et prochaines, si on ne remet pas en cause des modes de production et de consommation qui sont incompatibles avec des ressources limitées et une répartition équitable des richesses.

Dans ce contexte, l'action des dirigeants politiques, parce qu'elle s'inscrit trop souvent dans le court terme, apparaît en complet décalage avec l'état des connaissances scientifiques sur les conséquences des modifications climatiques qui s'accroissent et qui exigeraient des mesures radicales. Ce décalage peut s'expliquer pour partie par des intérêts économiques difficiles à réguler pour les aligner sur l'intérêt général, mais aussi par la pression des échéances, notamment électorales, qui s'accommodent mal de la conduite de projets en matière climatique, exigeant constance, continuité et vision de long terme.

² *Impacts des changements climatiques sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée*. PNUE – Plan d'action pour la Méditerranée – Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées. Tunis – 2010.

De Copenhague à Paris : la difficile marche vers une régulation de la crise climatique

Lors de son audition devant la section, le sénateur Ronan Dantec a insisté sur la complexité de cette négociation et les difficultés à dénouer les oppositions qui résident dans sa singularité même : « *l'approche et l'analyse que l'on en fait est souvent une analyse plutôt environnementale alors que, fondamentalement, la question de la négociation climat, c'est le point d'équilibre mondial économique et géostratégique (...). Là, les décisions que l'on prend sur le climat ont un impact économique global* ».

En tout état de cause, les équilibres mondiaux et géopolitiques vont se transformer avec les effets du changement climatique. **Par exemple, un réchauffement accéléré pourrait être perçu pour des Etats tels que la Russie ou le Canada comme bénéfiques à court terme** : la fonte de la banquise de l'Arctique ouvre de nouvelles routes commerciales et rend plus accessibles des gisements d'hydrocarbures jusque-là inexploitable. Alors que le défi global du dérèglement climatique impose une régulation internationale limitant drastiquement les émissions de GES, **les égoïsmes, qu'ils soient nationaux ou économiques ont trop souvent tendance à être mis en avant**. Année après année, les conflits géopolitiques, les résistances économiques et les tensions politiques pèsent sur les négociations climatiques. Chaque nouveau cycle de discussions collectives témoigne de la difficulté à maintenir un équilibre toujours fragile. Il faut ainsi le rappeler, la difficulté des chefs d'État à s'entendre sur un accord global lors de la Conférence de Copenhague en 2009 a profondément déçu citoyens et acteurs de la société civile.

A cet égard, nombreux sont les responsables politiques, associatifs ou socio-économiques interrogés dans le cadre de cet avis qui n'hésitent plus à évoquer le risque d'un découragement massif si la Conférence de Paris après un cycle de négociation de plus de 20 ans ne débouchait pas sur un accord.

Dans son avis rendu en 2011 dans la perspective de la Conférence de Durban, le CESE avait dressé un état des lieux des négociations climatiques internationales. Le présent avis de suite est l'occasion de rappeler quelques étapes majeures :

- à Copenhague en 2009, les États se sont engagés à limiter collectivement le réchauffement en dessous des 2 degrés. Pour aider plus précisément les pays en développement, ils se sont également engagés à leur apporter une assistance financière. Dans la foulée, plus de 35 milliards de dollars ont été octroyés pour la période 2010-2012 ;
- à Cancún en 2010, a été actée la mise en place d'un Fonds Vert dédié à financer le soutien aux pays en voie de développement afin de les aider à réduire leurs émissions de GES et de s'adapter aux effets du dérèglement climatique. Appelé à être abondé à hauteur de 100 milliards par an à partir de 2020, la Banque mondiale en a été désignée l'administrateur temporaire ;
- à Durban en 2011, les États se sont entendus pour qu'un accord global soit adopté d'ici 2015.

Lors de la Conférence de Lima en 2014, les pays ont adopté un cadre général pour formaliser avant le 1^{er} mars 2015, leurs actions en matière de réduction des émissions de GES. Une synthèse de l'ensemble des engagements souscrits sera effectuée pour le 1^{er} novembre 2015 par le secrétariat de la Convention des Nations Unies, qui permettra alors

de mesurer l'effort global envisagé. C'est un élément majeur de l'agenda « Paris 2015 ». Et au regard du retard pris, à ce stade, dans la consolidation des différents engagements pris par les États, la possibilité de tenir collectivement l'objectif d'un plafonnement à 2 degrés représente un réel défi.

En parallèle, des initiatives ont été prises, notamment par les États-Unis et la Chine, qui ont signé un accord le 12 novembre 2014 à l'occasion du Sommet de l'APEC : la Chine retiendrait un objectif de diminution de ses GES après 2030 au plus tard, et les États-Unis une réduction des leurs de 26 à 28% d'ici 2025, par rapport à 2000. Avec cet accord, un pays émergent reconnaît pour la première fois que son implication est nécessaire pour lutter contre le changement climatique. Cette prise de conscience est à saluer mais reste largement en deçà de ce que l'on peut attendre de deux grandes puissances ayant les moyens d'engager dès à présent leur transition vers une économie sobre en carbone et en ressources naturelles. Toutefois, ces dispositions sont beaucoup trop limitées pour circonscrire la hausse des températures à 2 degrés. Les États-Unis et l'Inde, 3^e émetteur mondial, ont également passé le 25 janvier 2015 un accord qui ne fixe pas de limite aux émissions de CO₂ mais vise à une coopération renforcée en faveur du développement des énergies renouvelables.

L'Union européenne a, quant à elle, entériné, lors du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014, ses nouveaux objectifs en matière de politique climat-énergie. Elle projette une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990. Le CESE avait pour sa part adopté une résolution le 14 octobre 2014, mettant l'accent sur l'importance d'afficher un Paquet climat-énergie ambitieux comme une première étape majeure avant la Conférence de Paris.

Outre la question de la limitation drastique des émissions de GES, il demeure une autre question centrale, source de divergences dans l'agenda « Paris 2015 », qui est : **le partage équitable des efforts à accomplir autour des principes de « responsabilité commune et différenciée » et de solidarité financière internationale en direction des pays en développement** via notamment le respect des engagements financiers concernant le Fonds Vert pour le Climat.

En tout état de cause, une lutte efficace contre le dérèglement climatique nécessite un double effet de levier. Tout d'abord, l'adoption d'un accord international juste qui partage équitablement les efforts en vue de limiter à 2° C le réchauffement global offrirait un cadre général d'action à l'intention des pouvoirs publics à l'échelle des États. Ensuite, la mobilisation de toutes les composantes de la société civile, au travers de leurs multiples initiatives, constitue un vecteur et la garantie d'une réelle concrétisation de cet accord. C'est bien la conjonction de ces différents niveaux d'action qui permettra de parvenir à des résultats perceptibles par chacun.

Recommandations

Valoriser et encourager les initiatives positives

Qu'il s'agisse de décideurs politiques, de responsables associatifs, de dirigeants syndicaux, de chefs d'entreprises ou encore de simples citoyens, nombreux sont ceux qui ont déjà pris la mesure de la gravité de la situation et s'investissent sur le terrain. Les initiatives pour combattre le réchauffement climatique et s'adapter à la hausse des températures se multiplient. **Véritable laboratoire d'idées, elles sont un signal clair pour une évolution profonde de notre modèle de développement.**

A ce propos, M. Nicolas HULOT, auditionné par la section, s'est exprimé ainsi : « C'est peut-être ce que je rapporte de plus enthousiasmant (...) des nombreuses visites que j'ai faites : la contrainte climatique a été bien intégrée, d'abord parfois dans le monde économique, au niveau des ingénieurs, au niveau des centres de recherche et, au risque de me répéter, les outils sont là. Parfois ils sont encore au stade de la recherche, parfois ils sont pratiquement prêts à passer à une phase industrielle. En tout cas, on voit bien que cette contrainte a généré une profusion d'innovations et qu'il y a énormément de pratiques, que ce soit dans le domaine agricole, dans le domaine énergétique, dans le domaine de l'efficacité énergétique, dans le domaine du stockage des énergies intermittentes, qui fonctionnent déjà à des échelles parfois réduites mais qui sont absolument reproductibles à grande échelle ».

Les villes et régions, laboratoire d'initiatives

Selon les Nations unies, les agglomérations urbaines émettent plus des deux tiers des gaz à effet de serre. Partout dans le monde, des municipalités, collectivités locales ou régions entières ont d'ores et déjà pris la mesure des enjeux environnementaux et engagé des programmes parfois très ambitieux pour lutter contre le dérèglement climatique ou s'adapter à celui-ci.

La ville de Londres a, par exemple, restreint de 20 % l'accès des véhicules privés au centre-ville, diminuant d'autant les émissions de CO₂.

Mexico : fermeture de la décharge de Bordo Poniente

La ville de Mexico a engagé au milieu des années 2000 un vaste plan de réduction de la quantité de déchets ménagers grâce à la collecte sélective. Les matières organiques sont valorisées pour produire des engrais naturels et de l'énergie. Cette politique a permis de fermer en 2012 la décharge de Bordo Poniente, l'une des plus grandes décharges à ciel ouvert au monde. En 2013, ce site a été équipé d'un système de collecte de gaz méthane qui sert à produire de l'électricité. L'agglomération a ainsi réduit de 20 % ses émissions de GES.

La ville de Rio de Janeiro développe divers programmes environnementaux. L'un d'entre eux, financé par la Banque mondiale depuis 2010 à hauteur de 50 millions de dollars, est destiné à moderniser le traitement et le recyclage des déchets ainsi qu'à poser les bases d'un marché carbone local ; l'autre, datant de 1986, vise à la reforestation des favelas, toujours avec le soutien de la Banque mondiale.

L'État de Californie, qui subit de plein fouet les effets de la hausse des températures et de la sécheresse depuis les années 1980, a adopté en 2006 et sous l'impulsion de l'ancien gouverneur Arnold Schwarzenegger, le *Global Warming Solutions Act* (ou *Assembly Bill 32*, AB 32), dont l'objectif principal est de ramener le niveau des émissions de GES en 2020 au niveau de 1990. Cette loi, que l'on peut considérer comme le premier dispositif complet de mesures de long terme adopté aux États-Unis pour lutter contre le changement climatique s'appuie essentiellement sur des incitations fiscales à l'endroit des industriels locaux et de la population (véhicules moins émetteurs de GES, équipements solaires) et prévoit à l'échéance 2020 un mix énergétique incluant un tiers de sources d'énergie renouvelables. Il est intéressant de souligner que cette politique bénéficie du soutien de la population puisqu'en novembre 2010, de puissants lobbies industriels et pétroliers locaux ont échoué à mobiliser les Californiens en tentant d'organiser un référendum « spontané » contre cette loi.

Avec le soutien des Nations Unies, a été créée en 2010 l'initiative *Regions of Climate Action* (R20), qui réunit les grandes régions du monde autour de projets concrets pour lutter contre les émissions de GES, produire localement, créer de l'emploi et mieux protéger l'environnement. Le CESE a d'ailleurs accueilli, les 10 et 11 octobre 2014, le Sommet mondial de la R20. La R20 promeut différentes mesures d'adaptation et d'atténuation.

Un exemple emblématique de l'action du R20 : les « cool roofs and cool pavements » (toits et chaussées/trottoirs frais), programme développé par l'ONG Global Cool Cities Alliance :

les toitures et les chaussées représentent en moyenne 60 % de la surface d'une ville et absorbent en général 80% du rayonnement solaire reçu, ce qui explique que les températures dans les zones urbaines sont nettement supérieures à celles des zones rurales environnantes. L'utilisation de couleurs claires, le choix de matériaux plus réfléchissants, la plantation d'arbres, la mise en place de panneaux solaires permettent de réduire sensiblement l'absorption et donc la température domestique et urbaine (adaptation). Mais ces techniques permettent aussi de réduire la consommation d'énergie (climatiseurs par exemple) et donc de réduire l'émission de CO₂. Ces techniques sont expérimentées à Almeria en Espagne, Delhi, New York et Toronto (Cf. le guide pratique sur le site de l'ONG Global Cool Cities Alliance).

À une toute autre échelle, de nombreuses initiatives se font jour au niveau des villes et des régions en Chine. Cette dernière, premier émetteur de CO₂ de la planète - en Chine, environ 70 % de l'énergie primaire est produite à partir du charbon -, est, en effet, confrontée à des problèmes de pollution (urbaine et industrielle) de plus en plus criants et aux conséquences du changement climatique : stress hydrique, progression des zones désertiques. Et dans le même temps, le gouvernement central demeure partagé entre sa volonté d'alimenter la croissance - l'aspiration des classes moyennes à consommer selon le modèle occidental est en effet forte - et la nécessité de prendre en compte le facteur environnemental et climatique avec une réduction de l'empreinte carbone et le recours à des sources d'énergie plus propres. Des efforts conséquents sont déployés en matière de développement des énergies renouvelables. En 2011, 18 % de l'électricité était produite à partir de sources renouvelables et l'objectif est que 20 % de la consommation totale d'énergie soit renouvelable en 2020. La Chine bénéficie certes de sa taille mais est toutefois au premier rang mondial pour les capteurs solaires thermiques (67 % de la surface totale installée dans le monde) et au premier rang pour l'éolien avec 91 GW installés. Le gouvernement vise 200 GW installés en 2020.

Beaucoup de collectivités locales, en collaboration avec des entreprises, se mobilisent pour des projets dans le secteur de l'eau. L'objectif est de réduire la consommation des industriels, des agriculteurs et des particuliers, mais aussi de valoriser les eaux usées, source de carbone pour produire des engrais naturels ou de l'énergie et qui peuvent aussi servir à irriguer des zones agricoles :

– dans l'agglomération de Milan, les stations d'épuration de Nosedo et San Rocco assurent le traitement des eaux usées, qui irriguent ensuite les terres fertiles agricoles de la plaine du Pô. Près de 30 000 hectares de cultures (blé, riz, prairies...) sont ainsi irrigués grâce à 90 millions de m³ d'eaux usées traitées ;

– dans le Sud de la Californie, l'Edward C. Little Recycling Facility, station de traitement des eaux usées rattachée au West Basin Municipal District (agence publique de distribution des eaux dans le secteur de Los Angeles), permet d'approvisionner particuliers, industriels (BP, Chevron, Exxon) et agriculteurs. Une partie de l'eau ainsi traitée est réinjectée dans le sol pour protéger les nappes souterraines contre les intrusions d'eau saline. Lancée à la suite des grandes sécheresses des années 1980 et 1990, cette installation locale permet de limiter la construction de nouvelles grandes infrastructures (dessalement, transport) et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais il faut aussi encourager les initiatives pour modifier profondément, en termes de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, des modèles agricoles et industriels directement concernés par le défi climatique.

Dans ce contexte général, la **recherche**, tant publique que privée, revêt un caractère stratégique par le potentiel d'innovations dont elle est porteuse dans la réduction des émissions de GES et l'aménagement durable des territoires. Les axes de recherche sont nombreux : stockage de l'énergie, transport, réduction des besoins en énergie dans le bâtiment (meilleure isolation et matériaux à faible empreinte environnementale...), énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse).

En témoignent l'usine d'assemblage de l'Airbus A350 autonome en énergie grâce aux panneaux photovoltaïques et à la chaufferie biomasse, ou encore le site d'assemblage de l'A380 avec son système de filtrage naturel (roseaux) des eaux depuis 10 ans déjà. Les projets Hydole de PSA et Eolab de Renault s'inscrivent aussi dans ce sillage. Ils se fixent comme objectif de fabriquer une voiture hybride qui va bientôt ne consommer que deux litres aux 100 km, un litre à terme, à un coût accessible. Mais au-delà, c'est une révolution culturelle liée à l'automobile et privilégiant des politiques de consommation collaboratives, de mobilités plus douces et d'aménagement durable du territoire qui est à promouvoir.

Aux États-Unis, le *National Renewable Energy Laboratory* (NREL) à Denver emploie plus de 2 000 chercheurs et dispose d'un budget de 380 millions d'euros par an pour travailler sur les énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse).

La réponse des entreprises

Des **entreprises** se mobilisent pour réduire leur empreinte carbone dans le cadre de leur politique de Responsabilité sociale et environnementale (RSE), en investissant notamment dans des technologies nouvelles plus efficaces en énergie et plus économes en matières premières.

Au plan mondial, le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD), qui regroupe une centaine de grands groupes internationaux, milite pour une économie « bas carbone » et participe aux grands sommets internationaux sur le climat. Il plaide pour la fixation d'un tarif mondial du carbone (« global carbon price ») et appelle à un accord politique ambitieux pour arriver au cours du 21^e siècle à un recul drastique du niveau d'émissions de GES (« global net-zero emissions »). À ce propos, il convient de relever la position de Schneider Electric qui a obtenu en janvier 2015 et pour la 2^e année consécutive la 9^e place du classement mondial 2015 des 100 entreprises les plus avancées en matière de développement durable³.

Certains **grands secteurs industriels**, comme les cimentiers, qui rejettent d'importantes quantités de CO₂, ont engagé des actions pour améliorer les procédés industriels et utiliser des combustibles de substitution (biomasse et boues de stations d'épuration, déchets urbains, déchets plastiques, cosses de café...). Ainsi le groupe Lafarge, dont le directeur Initiatives changement climatique, M. Vincent Mages, a été auditionné par la section, a fait régresser de 26 % les émissions de CO₂ par tonne de ciment produit entre 1990 et 2013. Cet exemple illustre aussi le mouvement vers une économie circulaire. Pour une économie sobre en carbone, il faut réutiliser et valoriser les déchets industriels et domestiques pour produire de l'énergie, réutiliser les minerais (fer, cuivre...) et les matières plastiques. De nombreux industriels investissent et sont prêts à investir davantage, sous réserve que des dispositions réglementaires permettent de compenser les fluctuations des prix de l'énergie et des matières premières.

De nombreuses PME ont d'ores et déjà adopté une démarche volontaire d'innovation pour une société bas carbone. Ainsi, la fédération UCAPLAST a lancé, en septembre 2010, un projet de recyclage des matières plastiques à hauteur de 4 500 tonnes, soit une économie de 4 000 tonnes d'équivalent pétrole. Dans le même ordre d'idées, l'Union nationale de l'imprimerie et de la communication graphique (UNIC) a accompagné des entreprises de presse et des imprimeurs artisans dans la réalisation de bilans carbone. Ces actions contribuent à la promotion de la fibre papier, issue de forêts durablement gérées dans le monde.

3 « Global 100 » : les 100 entreprises les plus avancées sur 4 609 entreprises cotées ayant une capitalisation boursière de plus de deux milliards de dollars, compte tenu du ratio chiffre d'affaires réalisé par unité d'énergie consommée.

La dynamique des ONG

Plusieurs expériences prometteuses sont menées par des ONG notamment dans les **pays en développement**, plus spécifiquement touchés par les effets du dérèglement climatique. Bernard Pinaud, délégué général du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD/Terre Solidaire) et Renaud Bettin, responsable Partenariats solidarité climatique du Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES), ont souligné, lors de leur audition devant la section, des initiatives exemplaires dans le secteur agricole et forestier qui méritent d'être encouragées :

- à Nueva Guinea (ville de 70 000 habitants) au centre du Nicaragua, après près de quatre décennies de déforestation et de culture intensive qui ont conduit les fermiers dans une impasse, des initiatives ont été lancées avec l'aide du gouvernement et de la Fédération nationale des coopératives du Nicaragua (FENACCOOP). Grâce à diverses mesures (replanter des bananiers et des arbres fruitiers, favoriser la production de cacao et recréer un couvert forestier), le revenu par hectare a doublé et les fermiers ont pu se réapproprier la maîtrise des circuits de commercialisation ;
- au Cambodge, le GERES intervient au niveau de la filière bois/énergie/cuisson, permettant l'amélioration de 3,5 millions de foyer-cuisson depuis 2003, ce qui réduit la consommation de charbon (moins 30 %) et l'exploitation non durable de la forêt.

La forte implication des organisations syndicales

Un lien fort est fait entre « justice sociale et justice climatique » ainsi que l'a démontré la Journée mondiale du 7 octobre 2014 pour le « Travail décent : Justice pour les travailleurs – Justice climatique ». La Confédération syndicale internationale (CSI) met l'accent sur l'ambition insuffisante des responsables politiques dans les négociations internationales sur le climat. Lors de son audition devant la section, Mme Anabella Rosemberg de la CSI a d'ailleurs tenu à souligner que le mouvement syndical était prêt à « *relever les défis pour changer en profondeur les modes de production et de consommation* ». Pour le CESE, il n'existe pas de contradiction entre politique de l'emploi et lutte contre les dérèglements climatiques, dès lors que des politiques publiques volontaristes favorisant l'émergence de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs porteurs seront mises en œuvre. L'objectif est effectivement d'être en capacité d'atténuer pour les salariés l'impact de la transition vers de nouveaux modèles de développement. Il est donc important, pour que les salariés partagent l'exigence de se tourner vers ces nouveaux modèles, que des perspectives d'avenir leur soient offertes.

L'engagement des grandes organisations internationales

De leur côté, **les grandes institutions internationales** multiplient les rapports alarmistes et contribuent à mobiliser les acteurs de la société civile et à inciter les responsables politiques des grandes puissances économiques à prendre leurs responsabilités.

Un rapport du 3 novembre 2014 rédigé par le *Potsdam Institute for Climate Impact Research* à la demande de la Banque mondiale met en évidence les effets catastrophiques du dérèglement climatique. Dans l'hypothèse d'un réchauffement des températures de 2 degrés sur les 20 à 30 prochaines années, les auteurs du rapport indiquent que le niveau de la mer augmenterait en conséquence de 70 cm, tandis que cette hausse atteindrait 1 mètre si le réchauffement global culminait à 4 degrés d'ici la fin du siècle.

L'OCDE s'implique aussi sur ce sujet et élabore de nombreux rapports sur la lutte contre le dérèglement climatique. On se bornera à citer l'étude du 6 novembre 2014 sur le rôle des institutions financières publiques pour une transition vers une économie sobre en carbone et le rapport du 2 décembre 2014 sur les méthodes de contrôle et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique. Dans un même continuum, le secrétaire général, Angel GURRIA, a présidé la session « Arguments économiques pour l'action climatique » lors du sommet des Nations unies sur le climat du 23 septembre 2014, à New York, et participé activement à la Conférence de Lima en décembre 2014.

Le G20, dont les pays membres concentrent 70 % des émissions de GES, a dernièrement pris position sur le climat lors du sommet de Brisbane en novembre 2014, en se déclarant en faveur d'une action « résolue et effective » et en souhaitant que la COP 21 aboutisse à un accord contraignant sur le plan juridique et s'appliquant à tous les pays signataires (« *with legal force (...) that is applicable to all parties* »). Il conviendra d'être attentif aux conclusions du prochain sommet du G20, sous présidence turque, qui se tiendra peu de temps avant la Conférence de Paris. D'une manière plus générale, les questions climatiques devraient figurer systématiquement à l'agenda de chacune des réunions du G20.

Enfin, les Nations unies ne sont évidemment pas en reste et s'associent à de multiples initiatives. Ainsi, la plateforme « Océan et Climat » est née en juin 2014 d'une alliance entre des ONG et des instituts de recherche, avec l'appui de la Commission océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO. Elle regroupe aujourd'hui des organismes scientifiques, des universités, des institutions de recherche, des associations à but non lucratif et des fondations, des établissements publics et des associations d'entreprises, tous ces acteurs étant impliqués pour une meilleure prise en compte de l'océan dans les négociations climatiques. En effet, les océans, qui couvrent 71 % de la surface du globe, jouent un rôle majeur dans la régulation du climat.

L'expression des intellectuels, des philosophes et des milieux spirituels

Les questions climatiques devraient être au cœur d'un débat de société : quelles relations entre l'homme, la nature et les animaux ? Faut-il encourager plus de sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles ? Ou est-ce que « *l'homme [sera] désormais le maître et le possesseur de la nature* », comme l'affirmait Descartes ? Quelles solidarités entre les

générations actuelles et futures ? Voilà des débats qui devraient mobiliser davantage les intellectuels, les philosophes et les milieux spirituels. Il faut élever le débat pour relativiser les postures égoïstes et adopter des politiques à la hauteur des enjeux.

En tout état de cause, **toutes ces initiatives, que l'on retrouve aussi en France, apportent la preuve qu'il existe des solutions qui fonctionnent et qui peuvent être dupliquées.**

Le CESE encourage tous les acteurs de la société civile et les collectivités locales à poursuivre et amplifier leurs efforts dans un triple but : réduire leur consommation d'énergie ; produire et consommer différemment en repensant leurs modèles économiques et œuvrer en faveur de la mise au point de procédés et de technologies sobres en carbone.

Parvenir à un accord global, juste et ambitieux

Le foisonnement d'initiatives et d'expériences tout à fait positives n'en appelle pas moins une régulation internationale entre l'ensemble des Etats membres de l'ONU. C'est l'objectif des négociations actuelles sous l'égide de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui doivent se conclure à Paris par l'adoption d'un accord international garantissant équité et justice dans la répartition des efforts en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le respect des engagements pris.

Souscrire des engagements conformes aux préconisations scientifiques

Préserver le cadre multilatéral des négociations

Les accords entre grands émetteurs, bilatéraux ou sous l'égide du G8 et/ou du G20 tendent à se développer. Face à la complexité et à l'entremêlement des enjeux et des intérêts et à l'évolution des rapports politiques, économiques et géostratégiques sur l'échiquier mondial, notre Assemblée considère que ces accords, comme ceux déjà évoqués entre la Chine et les États-Unis et les États-Unis et l'Inde peuvent, par la force de l'exemple, créer un mouvement, une dynamique favorable. Néanmoins, **ces accords ne sauraient dédouaner les États de leurs responsabilités dans le cadre onusien qui garde toute sa pertinence pour traiter d'une question qui est un défi majeur pour toute la planète et sa survie.** Dans le cadre de ces négociations, bilatéralisme et multilatéralisme, loin de s'exclure, se complètent et c'est en exploitant au mieux toutes leurs potentialités respectives que la communauté internationale pourra progresser vers un accord.

Adopter un accord global, juste et ambitieux

Les négociations climatiques internationales sur le climat se succèdent année après année depuis plus de 20 ans et donnent l'impression, notamment depuis Copenhague, de ne pas réussir à engager efficacement la communauté internationale. La prise de conscience est cependant présente, de nombreux Etats jusqu'alors réticents voire indifférents montrent des signes d'intérêt majeurs.

Pour autant, on ne peut dissimuler les difficultés qu'il faudra surmonter pour s'entendre sur un accord. C'est pourtant bien l'objectif qu'il faut poursuivre dans la perspective de la Conférence de Paris. **Le CESE demande l'adoption d'un accord international global, juste et ambitieux. Il l'avait exprimé dans l'avis rendu dans la perspective de la Conférence de Durban en 2011 et c'est avec la même force qu'il réitère sa conviction.**

Beaucoup de débats ont lieu sur la forme juridique de l'accord qui pourrait être adopté lors de la Conférence de Paris. **Pour le CESE, le débat n'est pas d'ordre juridique. Le but premier est de signer un accord qui comporte des engagements réciproques de réduction des émissions de GES. Le CESE juge aussi indispensable de penser l'accord de Paris de manière dynamique et évolutive dans le temps. Il doit être considéré comme une première étape importante sur un chemin qui en appellera d'autres, en particulier pour une revue régulière des objectifs.**

Par ailleurs, comme le suggérait Laurence Tubiana lors de son audition devant la section, et notre Assemblée partage cette approche, ces engagements trouveront leur légitimité et leur crédibilité dans la présentation par chaque État de plans d'action qui détaillent l'ensemble des mesures programmées pour les tenir.

Enfin, la France en sa qualité de présidente de la Conférence aura un rôle d'impulsion et de mobilisation déterminant à tenir.

Donner de la visibilité à la diplomatie climatique de l'Union européenne

L'UE a adopté, lors du Conseil européen d'octobre 2014, son cadre d'action intégré des politiques du climat et de l'énergie pour la période 2020-2030 décliné autour de trois objectifs :

- un objectif contraignant de réduction de 40 % de ses émissions de GES (base 1990) ;
- un objectif non contraignant d'au moins 27 % de part d'énergies renouvelables ;
- un objectif non contraignant d'efficacité énergétique de 27 %.

Quelles que soient les insuffisances de ces objectifs au regard des préconisations scientifiques, ce cadre constitue un **premier signal positif envoyé à la communauté internationale** sur lequel il faut capitaliser. Il sera décisif que, dans un souci d'exemplarité et d'efficacité, les différentes politiques de l'UE en matière d'agriculture, d'énergie, de transport, de développement... soient en cohérence avec les engagements présentés par l'UE au cours du premier trimestre 2015. Dans cette perspective, notre assemblée est favorable à ce que les projets d'investissement qui seront soumis par les États membres au titre du Plan Juncker répondent à cette exigence de cohérence.

Il y a là un enjeu majeur pour que l'UE soit au rendez-vous de la Conférence de Paris, alors que, par ailleurs, se multiplient les tractations en bilatéral et que nombre de pays

en développement s'interrogent sur ses intentions, notamment en matière de transferts financiers que l'Union serait prête à consentir en leur faveur. Du point de vue du CESE, **l'UE ne pourra peser véritablement sur le cours des négociations sans obtenir des ralliements.** Il se félicite de l'offensive diplomatique lancée dans le cadre de la « feuille de route pour Paris 2015 » dévoilée en février par la Commission. Toutes les initiatives qui pourront être prises, notamment en vue de nouer des alliances solides seront les bienvenues. Notre assemblée appuie à cette fin, le projet d'une coalition avec un certain nombre de pays d'Amérique du Sud comme le Chili, le Costa Rica, la Colombie, le Pérou.

Mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre.

Il ne peut y avoir d'engagements chiffrés, crédibles et lisibles sans un contrôle international du respect des engagements pris. Le CESE avait déjà souligné l'importance de l'institution d'un dispositif de contrôle et de vérification dans son avis de novembre 2011 sur les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban.

Notre Assemblée se félicite, qu'au fil des conférences internationales et malgré les résistances de pays comme la Chine ou les Etats Unis, ce dispositif se soit progressivement renforcé. En tout état de cause, **la consolidation des procédures de contrôle pour une transparence accrue de la mise en œuvre des engagements pris est d'autant plus nécessaire que la Convention Climat prévoit des contreparties financières en direction des pays en développement.**

Susciter la participation et l'adhésion des populations

Les enjeux qui entourent les négociations internationales sur le climat ne sont ni abstraits ni lointains. Ils concernent au premier chef les populations et de fait chaque citoyen.

C'est pourquoi, au-delà des initiatives de terrain exposées précédemment, **le CESE se prononce pour une action forte des pouvoirs publics en matière pédagogique** afin de pleinement sensibiliser tout un chacun aux enjeux climatiques et à la COP 21. De façon plus concrète, il est favorable à ce que les contributions des différents Etats comportent un volet sur les modalités d'information et de participation du public à la prise de décision.

Notre assemblée considère, par ailleurs, qu'il revient aux gouvernements, en lien avec les associations, les fondations, les organisations syndicales et patronales, d'encourager toutes les formes de dialogue environnemental au plus près du terrain, en diversifiant et en multipliant les espaces d'échange et de concertation.

À cette fin, **les CES, de par leur composition, ont une valeur ajoutée à apporter dans l'émergence d'une approche collective de toutes ces problématiques liées au climat et au-delà du développement durable.** Notre assemblée participera d'ailleurs directement aux initiatives que va déployer le CESE européen en lien étroit avec le réseau des CES des Etats membres et des CES du continent africain, afin de créer un élan mobilisateur auprès des citoyens et porter leur parole tout au long du processus de préparation de la Conférence de Paris.

À ce jour, le CESE déplore que les organisations de la société civile ne soient pas associées, ou que très marginalement, à la préparation des positions officielles des États qui négocient. S'agissant de l'élaboration et de la formalisation des positions françaises et européennes, le CESE estime, en effet, qu'il a un rôle à jouer et qu'il devrait être formellement partie prenante au processus de préparation de la COP 21 et au suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

Garantir un soutien équitable aux populations les plus vulnérables

Au cœur des principes fondateurs des négociations internationales sur le changement climatique se trouve le principe de responsabilité commune mais différenciée. Les principaux Etats industrialisés **portent une responsabilité majeure** dans les quantités importantes de GES présentes aujourd'hui dans l'atmosphère. La clef principale de réussite des discussions de Paris concernera la capacité de ces États à respecter leurs engagements de soutien financier pour aider, face aux effets du changement climatique dans les pays du Sud, les populations les plus vulnérables.

Respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009

Au Sommet de Copenhague en 2009, les Etats ont créé un Fonds Vert devant « apporter un soutien aux pays en développement en vue de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter dès à présent aux effets du changement climatique ». Ils ont promis de l'abonder à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. La gouvernance du Fonds Vert est aujourd'hui en place, la Banque mondiale assure le rôle d'administrateur fiduciaire et depuis début 2015, le fonds est doté d'un peu plus de 10 milliards de dollars⁴.

Afin que les engagements soient tenus, le CESE propose notamment :

- La mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières

Onze pays européens se sont engagés en 2012 via une coopération renforcée à mettre en œuvre, d'ici janvier 2016, une taxe sur les transactions financières. Le CESE soutient cette initiative. **Il propose que l'assiette de cette taxe soit la plus large possible et souhaite que la proposition du Président de la République François Hollande de « mettre cette taxe au service de la lutte contre le dérèglement climatique »⁵ aboutisse.**

- La mise à contribution des transports internationaux aériens et maritimes

Les négociations croisées entre la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et l'Organisation maritime internationale pour mettre en place un mécanisme financier sur le CO₂ peinent à aboutir. **Le CESE appuie l'adoption d'un tel instrument qui doit impérativement apporter une compensation financière aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables.**

S'agissant plus précisément du secteur international de l'aviation, **le CESE souhaite que les négociations qui s'ouvriront à partir de 2016 au sein de l'Organisation internationale de l'aviation civile aboutissent rapidement à la mise en place d'un mécanisme financier sur le CO₂.**

- L'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire International

Suite à la crise financière de 2008, le FMI a émis plusieurs milliards de dollars de DTS qui n'ont toujours pas été convertis en devises par les pays qui les détiennent. **Le CESE est favorable à ce que les Etats envisagent d'utiliser leurs DTS au profit du Fonds Vert.**

⁴ Dont : Etats-Unis, 3 milliards de dollars, et Union européenne, près de 4,5 milliards de dollars (dont 1 milliard de dollars de la France)

⁵ France Inter, 5 janvier 2015.

Utiliser efficacement et équitablement le Fonds Vert

Dans leur rapport présenté en novembre 2013, les députés MM. Bernard Deflesselles et Jérôme Lambert analysaient les défaillances de fonctionnement concernant les premiers flux financiers entre 2010 et 2012 : « *Les analyses disponibles témoignent du manque de transparence des transferts du fait de la grande hétérogénéité de leurs méthodes de reporting. Elles montrent également un déséquilibre entre les financements dédiés à l'atténuation des émissions (...) et ceux dédiés à l'adaptation* ». Le CESE avait déjà alerté sur ce dernier point dans son avis en 2011. Dans la perspective d'une mise en œuvre efficace du Fonds Vert, **le CESE insiste pour qu'une part significative des sommes disponibles soient affectées, sous forme de subventions, à des projets qui ciblent les populations les plus vulnérables. Bien évidemment, il conviendra de veiller à ce qu'il s'agisse de fonds publics additionnels et non d'un recyclage ou d'une ponction toujours tentante sur les programmes d'aide publique au développement**, ainsi que le préconisait le CESE dans son avis sur Durban en 2011.

Au-delà, le CESE est favorable à :

- la possibilité pour **les collectivités locales de solliciter directement le Fonds Vert** et plus largement les financements internationaux ;
- la possibilité pour les États concernés de **solliciter le Fonds Vert lorsque des déplacements de populations liés aux conditions environnementales sont en jeu**. C'est d'ailleurs ce qui avait été suggéré lors de la Conférence de Cancún ;
- la possibilité pour les pays en développement de solliciter **le Fonds Vert pour l'obtention d'un appui dans l'élaboration de leurs politiques publiques visant à adapter leurs trajectoires de réduction d'émissions de GES**.

Pour ce qui concerne la gouvernance du Fonds Vert, notre assemblée considère en premier lieu, dans un souci de plus grande transparence, que les organisations de la société civile, éventuellement *via* les groupes majeurs de l'ONU, devraient participer directement à son Conseil d'administration composé aujourd'hui exclusivement de représentants gouvernementaux.

En second lieu, le CESE est favorable à ce que des **critères lisibles d'attribution** soient adoptés au fur et à mesure de la montée en charge du Fonds afin de faire le tri entre les projets souhaitables et ceux qui, de par leur teneur, ne pourraient prétendre à des financements.

Enfin, notre assemblée rappelle qu'une des premières décisions des instances de gouvernance du Fonds Vert a été de faciliter son accès aux entreprises. **Le CESE souhaite que ces aides au secteur privé ciblent prioritairement le tissu économique local notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la valorisation ou revalorisation des terres agricoles. Leurs conditions d'attribution doivent en outre garantir le respect des dispositions des Conventions internationales relatives au respect des droits humains, des droits sociaux et de la protection de l'environnement.**

Intégrer pleinement le défi climatique aux politiques d'aide au développement

Le dérèglement climatique aggrave la pauvreté et la misère dans les pays du Sud. Les agendas internationaux du climat et du développement sont donc intimement liés. C'est le sens des travaux sur les Objectifs pour le développement durable (ODD) enclenchés lors du Sommet de Rio en 2012. Ces ODD vont être adoptés en septembre 2015, à quelques mois de la COP 21 de Paris. **Le CESE rappelle l'importance de renforcer les liens entre ces négociations et celles, plus larges, liées à l'environnement (climat, biodiversité et désertification). C'est tout le sens de la recommandation que ne cesse de réitérer le CESE en faveur de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement.**

Mais, plus fondamentalement, la politique climatique et de développement ne saurait être pensée uniquement en termes de flux financiers pays développés/pays en développement. Des leviers considérables sont à trouver au niveau même des pays bénéficiaires des aides. **Le CESE est favorable à un appui technique et administratif aux pays en développement, qui leur permette, grâce à une meilleure gouvernance, de dégager par eux-mêmes leurs propres sources de financement. Cette assistance doit, en outre, s'intégrer dans une action plus large de lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale, qui pénalisent aujourd'hui à hauteur de 600 à 800 milliards d'euros par an les pays en développement, soit près de dix fois l'aide publique au développement qui leur est accordée⁶.**

Aller vers de nouveaux modèles de développement

Impulser une régulation économique internationale à la hauteur du défi climatique

La publication en 2006 du rapport de Nicholas Stern sur l'économie du changement climatique a marqué un tournant incontestable dans la manière d'appréhender économiquement la lutte contre les dérèglements climatiques. Il évalue les coûts d'une inaction en points de PIB : à l'horizon 2050, entre 5 % et 20% du PIB mondial de 2005 chaque année.

Les analyses et expériences socioéconomiques se multiplient depuis bientôt dix ans pour confirmer et étayer cette analyse : oui, la transition écologique de nos sociétés est un facteur de compétitivité, de création d'emplois et de richesses.

Pour le CESE, un système économique et financier dérégulé, déconnecté de l'économie réelle et entièrement focalisé sur le court terme rend difficile la création d'un terrain favorable aux investissements nécessaires à une transition vers une économie sobre en carbone et en ressources naturelles.

Sur le plan général, notre Assemblée plaide depuis des années pour une forte régulation bancaire qui mette un terme aux activités spéculatives qui se font au détriment

⁶ Source : estimations du think tank américain *Global Financial Integrity* (GFI), « *Illicit Financial Flows from developing countries* » 2003-2012.

de l'économie réelle. Malheureusement, les décisions prises par les responsables politiques et les organisations de régulation demeurent insuffisantes.

Or, le défi climatique accentue l'urgence à agir et les besoins en capitaux publics et privés pour financer un nouveau modèle économique sont considérables. **Le système financier international n'est aujourd'hui que peu adapté aux besoins d'investissements que pose le défi climatique.** C'est ce que le CESE pointait déjà dans son avis de septembre 2013 « *Financer la transition écologique et énergétique* » :

« Des investissements pourtant essentiels au plan de la transition écologique ne présentent pas toujours un retour sur investissement immédiat ou à la hauteur des attentes. Deux problèmes se conjuguent ici : d'une part beaucoup de ces investissements sont sur le long terme et offrent peu, voire pas de visibilité aux investisseurs privés ; d'autre part l'exigence de taux de rentabilité financière très importants peut être un obstacle majeur à ce type d'investissements. »

Dans ce contexte, **le CESE souhaite que soient mobilisés plus de financements privés au service du défi climatique. Le système bancaire doit être encouragé à créer des fonds dédiés à la transition environnementale. À cette fin, les établissements financiers pourraient être poussés à développer** des activités dans cette direction, notamment par l'octroi d'incitations fiscales et de refinancements privilégiés. Toutes ces mesures doivent cependant faire l'objet d'un **encadrement clairement défini** par des autorités de régulation indépendantes, **adossé à des mécanismes de contrôle et de sanctions** (prêts à long terme, valeur des investissements, encadrement des taux).

Afin de favoriser des effets de levier favorables à la lutte contre le changement climatique, le CESE propose notamment :

- Un soutien aux initiatives donnant un prix au carbone

Lors du Sommet du Climat le 23 septembre 2014, le Secrétaire Général des Nations Unies, 74 États, 11 gouvernements infranationaux, 11 villes et plus de 1 000 entreprises ont soutenu l'introduction d'un prix pour le carbone via la campagne de la Banque mondiale « *Put a price on carbon* ». **Concernant les initiatives visant à donner un prix au carbone, le CESE se prononce pour qu'elles soient insérées dans les mesures détaillées fournies par les États, dans la perspective de l'accord de Paris, afin d'atteindre les objectifs quantifiés de réduction d'émissions de GES.**

Il encourage ainsi les États et groupes d'État ayant déjà mis en place des marchés à les rendre plus efficaces, via une augmentation effective et transparente du prix du carbone, en évitant toutefois les effets d'aubaine. Il est également favorable à toutes les mesures d'incitation fiscale permettant de renchérir le coût des énergies fossiles. Reste que ces dispositifs doivent toujours s'accompagner de politiques publiques complémentaires en matière de redistribution sociale, de compétitivité économique, de pertinence écologique.

- Une sortie progressive des subventions aux énergies fossiles

En septembre 2009, le G20 de Pittsburgh adoptait une déclaration appelant à « *la suppression à moyen terme des subventions inefficaces aux énergies fossiles* » et notamment des subventions « *qui encouragent la surconsommation, réduisent la sécurité énergétique, entravent les investissements dans les énergies propres et minent les efforts associés à la menace du changement climatique* ». **L'Agence Internationale de l'Énergie évaluait ces subventions en 2009 à 312 milliards de dollars.**

Malgré les déclarations d'intention réitérées depuis 2009, **le CESE regrette la lenteur avec laquelle cet engagement international se concrétise. Il s'interroge par exemple sur l'importance, dans le secteur aérien, des exonérations fiscales dont bénéficie le kérosène au sein de l'Union européenne, et aussi en France.**

Repenser la gouvernance internationale pour accompagner des transitions justes

Lors du 3^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale en mai 2014, la Secrétaire générale Sharan Burrow déclarait : « *Les menaces pesant sur les emplois et les moyens de subsistance comprennent la menace que représente le changement climatique. C'est simple pour les syndicats. Il n'y pas d'emploi sur une planète morte.* »

Les transformations socioéconomiques en jeu sont de grande ampleur et impliquent une modification en profondeur et à grande échelle des modèles économiques, des pratiques et des investissements dans les secteurs industriels traditionnels (chimie, automobile, énergies fossiles, industrie agroalimentaire...). Dans ce contexte, il est important pour le CESE d'anticiper et d'accompagner ces transformations avec un double objectif :

- **permettre tout d'abord aux travailleurs et à leurs familles, au Nord comme au Sud, de ne pas se retrouver sans emploi, en prévoyant des parcours de transition professionnelle pour un emploi décent et des systèmes de protection sociale qui sécurisent leur position, dans un contexte d'évolutions socioéconomiques liées à la prise en compte du défi climatique ;**
- permettre ensuite aux secteurs directement impliqués, et plus largement à l'ensemble des secteurs économiques, **d'être incités financièrement et juridiquement à intégrer les défis environnementaux globaux (climat mais aussi biodiversité) dans leur modèle économique, à envisager leur transformation, leur reconversion et redéfinir leur place dans une économie nécessairement plus sobre en ressources naturelles.**

A cet égard, plusieurs pistes seraient à explorer plus avant :

- Un renforcement du dialogue social au niveau international

Un constat s'impose : au niveau européen et international, les lieux où se planifient et se discutent réellement ces transformations à une échelle macroéconomique et sur un horizon de moyen et long terme sont peu nombreux. Si les négociations climatiques internationales sont peu adaptées au développement d'un dialogue social, **l'Organisation internationale du travail (OIT), dans sa configuration tripartite, constitue en revanche un cadre approprié pour adopter une recommandation à l'attention des acteurs économiques et les inciter à négocier des accords sectoriels liés spécifiquement à des transitions socio-économiques justes.**

En résonance avec les préconisations du CESE édictées dans son avis *La RSE, une voie pour la transition économique, sociale et environnementale* de juin 2013, **il convient d'encourager le développement d'accords cadre internationaux. Ces accords peuvent constituer des outils pertinents pour anticiper, prévoir et planifier les transformations nécessaires à la prise en compte du défi climatique.** Notre assemblée milite aussi pour le développement de la notation extra financière des entreprises afin de favoriser les

investissements responsables sur des critères environnementaux et sociaux s'ajoutant aux critères financiers habituels.

- Une meilleure connaissance des impacts sur l'emploi et le marché du travail

Afin de conduire ces discussions dans de bonnes conditions, **le CESE souligne l'importance de disposer au préalable d'études socioéconomiques pertinentes, par secteur et par zone géographique, qui évaluent selon différents scénarios les impacts à moyen et long terme sur l'emploi et les marchés du travail des potentielles politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.**

Cela est d'autant plus **nécessaire que les économies émergentes** semblent prendre le même chemin de développement énergivore et consommateur de ressources naturelles que les pays industrialisés.

- Une transition nécessaire des compétences et des formations

La formation des travailleurs dans les nouveaux processus et technologies est essentielle pour que le potentiel des investissements favorables à la transition puisse véritablement produire des effets. **Le CESE insiste par ailleurs sur la nécessité de garantir des emplois décents et de qualité dans les nouveaux secteurs identifiés comme porteurs d'innovations sociales et technologiques pour le climat.**

Mieux prendre en compte le défi des déplacés environnementaux

Les flux migratoires liés à l'environnement ont toujours existé. **Mais le changement climatique modifie en profondeur aujourd'hui notre regard sur ces migrations en raison notamment de leur amplitude. Il est encore difficile d'attribuer au changement climatique** telle ou telle dégradation environnementale. On peut néanmoins distinguer trois types d'impact possible du changement climatique, chacun à l'origine de mouvements de population distincts :

- **les événements climatiques extrêmes.** Selon M. Gemenne, entre 2008 et 2012, ils ont provoqué le déplacement de 142 millions de personnes en raison des seules catastrophes naturelles ;
- **les sécheresses, la dégradation des sols et la désertification.** La première des conséquences est l'exode rural de personnes non enregistrées par les agences internationales et non bénéficiaires d'une quelconque forme d'aide humanitaire ;
- **la hausse du niveau des mers avec la submersion de terres.** Ce sont les déplacements de population appelés à prendre un caractère permanent mais qui peuvent le mieux être anticipés.

En tout état de cause, les motifs des déplacements de population sont toujours complexes et multiples. **À des raisons environnementales s'ajoutent des raisons économiques et de pauvreté, voire liées à des conflits.** En revanche, un facteur enregistré par les statistiques comme environnemental peut très bien être perçu comme d'ordre économique par les populations concernées (« *je n'ai plus de terres pour vivre de mon travail* »). Quoi qu'il en soit, **les dégradations environnementales risquent de générer voire d'exacerber des tensions entre populations, susceptibles de déboucher sur des conflits armés.**

À l'échelle internationale, ce phénomène nouveau entremêle à la fois des enjeux humanitaires et de sécurité internationale tout en relevant d'agendas politiques différents. Le CESE rendra d'ailleurs un avis spécifique sur les migrations internationales.

Si les nombreuses études portant sur la création d'un nouveau statut de droit international de « réfugié environnemental » méritent d'être approfondies, le CESE souligne la nécessité de réfléchir à la diversité des réponses politiques possibles :

- en s'appuyant en priorité sur **les outils existants en matière de gouvernance des migrations internationales** (accords régionaux ou bilatéraux) ;
- **en veillant à éviter les distorsions et des inégalités de traitement entre des déplacés victimes des effets du changement climatique et les autres ;**
- **en envisageant ces déplacements non sous la pression de l'urgence d'une crise à gérer mais de manière anticipée.** C'est le cas de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande qui ont commencé à mettre en place des dispositifs d'accueil de migrants d'îles voisines d'ores et déjà confrontées à des phénomènes de submersion. Il devrait s'agir d'un élément majeur à prendre en compte dans le cadre des politiques d'adaptation.

Déclaration des groupes

Les déclarations des groupes, communes aux deux avis examinés en séance plénière, les 28 et 29 avril 2015 (*Réussir la Conférence climat Paris 2015 et Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*) sont reproduites, à l'identique, en annexe de ces deux avis.

Agriculture

Si la production agricole doit être capable, sur l'ensemble de la planète, de nourrir une humanité toujours plus nombreuse - près de 9 milliards à l'horizon 2050 - elle doit aussi être en mesure de le faire de manière pérenne, en évitant le réchauffement climatique.

L'agriculture est également une source de solutions. C'est un puits de carbone, elle stocke désormais au-delà de ses propres émissions. Les prairies permanentes, les haies et les légumineuses jouent un rôle essentiel. De plus, l'agriculture a réduit, en France, ses émissions de gaz à effet de serre de 12 % en 22 ans grâce à des gains d'efficacité de production et à l'adaptation des pratiques culturales. On peut également relever une plus grande performance énergétique tant pour les engins agricoles que pour les bâtiments.

Pour les agriculteurs, le changement climatique est une réalité. La production agricole est sensible à la moindre variation climatique. Il a ainsi été constaté que les rendements, les calendriers culturaux ou encore les stades de floraisons subissent, depuis plus de 20 ans, des modifications notables qui imposent de nouvelles manières de travailler et nous obligent à adapter nos modes de production. Nous avons parallèlement mené des réflexions sur un système assurantiel capable de soutenir un appareil productif malmené par des aléas climatiques de plus en plus fréquents.

Consciente de ces nombreux enjeux et dans la perspective de participer pleinement à la préparation et à la réalisation de la COP 21, dont nous souhaitons la réussite, la profession agricole a multiplié les initiatives pour faire valoir et dynamiser plus encore son implication dans la lutte contre le changement climatique.

Cette année, à la veille du salon de l'agriculture, nous avons organisé le Forum international « Agriculture et changement climatique ». Il s'agissait pour nous d'une journée de réflexion, d'initiatives et d'actions à laquelle nous avons voulu associer de nombreux pays. Les partenaires agricoles ont fait connaître dans ce cadre les différentes solutions offertes par l'agriculture. Ces solutions ont été rassemblées dans un recueil que nous avons à cœur de diffuser et d'enrichir.

Lors de cet événement, le Président de la République a insisté sur le fait que le secteur agricole devait relever un double défi : celui de la sécurité alimentaire et celui de la lutte contre le changement climatique. Il a affirmé que l'agriculture peut prendre sa place dans la lutte contre le changement climatique. Cela implique des modifications, sur le long terme, de tous les aspects de la production agricole : gestion des sols, énergies renouvelables, innovations technologiques et génétiques, commerce international, utilisation de l'eau, aménagement du territoire ou encore lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette lutte contre le changement climatique n'a pas de sens si elle n'est menée que dans quelques pays. Elle ne peut être envisagée que dans une dimension internationale. Un territoire ne peut à lui seul espérer obtenir la baisse des deux degrés envisagés.

La profession agricole peut entendre que notre pays, voire l'Union européenne, se positionnent plus fortement que d'autres sur la question. Si nous sommes en avance sur le sujet, nous avons le devoir de faire partager nos solutions et surtout d'entraîner d'autres pays dans cette dynamique. Mais tout cela doit être mené de manière équilibrée et sans compromettre la pérennité de nos activités économiques.

Il nous paraît donc essentiel de poursuivre le dialogue avec nos partenaires internationaux pour parvenir ensemble à une solution commune. Tous les acteurs de l'agriculture sont mobilisés pour continuer à progresser.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur des deux avis.

Artisanat

L'enjeu de la Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris fin 2015, est de première importance.

Les études scientifiques convergent et attestent de l'urgence à agir pour limiter les répercussions mondiales du dérèglement climatique sur la vie des populations, sur les activités économiques et sur les équilibres géopolitiques.

La prise de conscience, par la communauté internationale, des dangers liés à une augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, a largement progressé et permet d'inscrire la COP 21 dans un cadre favorable.

Pour autant, la défense des intérêts particuliers de chaque État et la diversité de leur situation en termes de développement économique viennent freiner la perspective d'une analyse partagée sur les résultats à atteindre.

Or, il est indispensable de poursuivre l'objectif d'un engagement global le plus ambitieux possible, afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique mondial, car plus les actions tarderont à venir et plus les coûts économiques, sociaux et environnementaux seront importants.

Plusieurs conditions peuvent contribuer à la réussite de cette Conférence.

Il faut tout d'abord s'appuyer sur les nombreuses actions menées à travers le monde, que ce soit au niveau des territoires (dont les grandes métropoles), au niveau des entreprises, des associations... pour réduire les consommations énergétiques, pour produire et consommer autrement.

Il importe de rendre visibles et de valoriser toutes ces initiatives concrètes comme autant de solutions de nature à enclencher une spirale positive à une échelle plus large.

Attestant de la mobilisation de nombreux acteurs de la société civile, ces actions devraient contribuer à renforcer l'ambition des États à s'engager eux-mêmes dans une trajectoire déterminée de lutte contre le changement climatique.

Autre condition pour parvenir à un accord global : prévoir une répartition équitable des efforts à accomplir, autour du principe de « *responsabilité commune et différenciée* ».

Il conviendra notamment de s'appuyer sur le Fonds Vert pour permettre aux pays en développement de s'adapter, dès à présent, au changement climatique, tout comme

il conviendra de fixer des modalités claires pour actionner cet outil et pour en contrôler l'utilisation.

Enfin, pour la première fois, chaque État devra produire son plan d'actions pour participer, en fonction de sa situation, à la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette innovation présente le mérite non seulement d'inciter à l'implication de chacun, mais aussi de donner un caractère concret aux efforts qu'il serait prêt à accomplir.

Toutefois, pour être crédibles, ces contributions nationales devront, comme le souligne l'avis, être assorties d'objectifs chiffrés mais également faire l'objet d'un processus de suivi et de vérification au niveau international.

Pour le groupe de l'artisanat, cet avis confirme les fortes attentes de la société civile française, à travers le CESE, à l'égard de la Conférence de Paris afin qu'une nouvelle impulsion soit donnée à la mobilisation mondiale de lutte contre le changement climatique.

Le groupe de l'artisanat a voté les deux avis.

Associations

En vingt ans de lutte contre le changement climatique, les Français ont pris conscience des répercussions majeures des émissions mondiales des gaz à effet de serre sur les écosystèmes et, par conséquent, sur les êtres humains eux-mêmes. Devant la nécessité de limiter la hausse des températures à + 2°C, les secteurs concernés par la lutte contre le changement climatique se sont multipliés : industrie, agriculture, transport, logement, etc. La société civile elle-même se mobilise, collectivement et individuellement, dans le cadre d'une démarche volontaire plus que sous la contrainte réglementaire.

Pour que cette prise de conscience produise l'effet espéré, il faut une politique ambitieuse. Pour atteindre l'objectif de la France de diviser par quatre ses émissions de GES entre 1990 et 2050, les scénarios issus du débat national sur la transition énergétique imposent de « *véritables ruptures par rapport à nos consommations, habitudes et usages présents* », dans tous les domaines. En accueillant et en présidant la COP 21, la France doit se montrer performante pour mobiliser le monde.

Cet objectif français du facteur 4 en 2050 implique que la décennie 2020-2030 connaisse une accélération très nette de la diminution des émissions de GES. Le projet de loi sur la transition énergétique définit une méthode pour y parvenir qui relève d'une planification. La volonté de parvenir à des objectifs de long terme impose en effet d'anticiper et de réajuster ses actions au cours du processus. Cela implique de maintenir le cap de cette politique ambitieuse, sans revirement permanent. Si l'adoption d'instruments économiques et fiscaux relevant de la politique énergétique ont facilité une bonne dynamique, à l'inverse, les hésitations, voire les reculs ont eu un impact négatif. Il faut une politique claire, assumée et affirmée.

En France, en Europe comme dans le monde, la réussite d'une politique volontariste passe par des points de passage obligés : faire partager les enjeux, développer la solidarité et tonifier la gouvernance.

Faire de la pédagogie de manière puissante suppose de mobiliser les médias. Il s'agit de bien exposer et expliquer les enjeux scientifiques, politiques et sociaux, de porter un discours clair et compréhensible. L'heure n'est plus au doute, le danger est là. Il appartient aux États d'élaborer et de diffuser des documents d'information clairs et fiables, validés par

les experts, qui constitueront sur ces enjeux une base documentaire de référence. Plutôt que d'attiser les peurs, il faut mettre l'accent sur les solutions qui permettent d'inscrire la dynamique de lutte contre le changement climatique dans une approche concrète, positive et rassembleuse. Cela montre qu'il existe une capacité à agir d'une part, et facilite le déploiement de solutions d'autre part.

Nous ne sommes pas tous égaux pour lutter contre le réchauffement de la planète. Comme en France, il faut aider les plus démunis à faire face aux enjeux. La participation et l'adhésion des populations posent la question des moyens. Nous sommes forcément tous concernés puisque les risques sont partagés par tous. À chacun sa responsabilité nationale et à chacun sa responsabilité de solidarité internationale. Le soutien aux populations les plus vulnérables est une obligation. Ces populations n'ont pas besoin de campagne médiatique pour comprendre les dangers, elles les vivent déjà et, si on les écoute, elles ont des solutions à proposer.

En termes de gouvernance le bilan de notre « Grenelle de l'environnement » est très positif ; cette « gouvernance à cinq » a eu un effet d'entraînement de toute la société civile. Il n'est pas toujours aisé de faire partager dans tous les États l'idée que la réussite des politiques publiques passe par l'implication des partenaires concernés, tant au stade des décisions que de la mise en œuvre. Cependant on doit souligner que l'engagement civil et volontaire des populations a toute sa place dans la gouvernance.

Qu'il s'agisse de sensibiliser l'opinion, de mobiliser les citoyens, de peser sur les décisions des gouvernements ou tout simplement d'agir sur le terrain, les associations et les fondations jouent un rôle bien plus important que celui relevé dans les projets d'avis. Il est heureux que des organismes non gouvernementaux français ou internationaux soient investis dans des territoires trop peu impliqués dans un plan de lutte contre le réchauffement climatique. Il est encore plus heureux que, dans ces territoires, des ONG nationales soient à l'œuvre pour sensibiliser leur gouvernement ou pour susciter la coopération internationale indispensable à la maîtrise des enjeux. Ces engagements citoyens méritent d'être encouragés.

À ceci près, le groupe des associations soutient les préconisations proposées et il a voté les deux avis.

CFE-CGC

La solennité souhaitée dans l'organisation de cette assemblée plénière, relative à la question climatique en France et à la réussite de la Conférence mondiale sur le climat prévue à Paris, témoigne de l'importance accordée par notre assemblée à l'impérieuse nécessité de limiter notre empreinte écologique au nom des générations futures. Le groupe et plus généralement la CFE-CGC salue la qualité de ces deux rapports complémentaires.

Le premier fait un point exhaustif sur la lutte contre le réchauffement climatique en France, analysant le bilan des actions entreprises et préconisant les perspectives des politiques publiques d'atténuation du changement climatique à différents échelons territoriaux, du local au supranational.

Le second analyse les conditions de réussite de la grande Conférence Paris Climat et la nécessité pour la communauté internationale d'adopter un accord global régulateur de l'action politique, sociale, économique et environnementale.

Pour appuyer la politique française de lutte contre le dérèglement climatique dont fait état le premier avis, pour conforter la position de la France dans le peloton de tête des pays engagés en faveur de l'enjeu climatique et la conforter comme nation de l'excellence environnementale, la Conférence Paris Climat sera donc un rendez-vous clef, ainsi que le souligne le second rapport.

Si nous sommes globalement en phase avec toutes les préconisations des deux avis, nous devons pour autant nous prémunir de toute tentation prophétique de fin du monde. Une telle affirmation ne laisserait plus de choix politique d'adaptation alors que l'expérience montre que des évolutions sont toujours possibles et nécessaires.

Pour la CFE-CGC, la conférence sur le climat doit-être l'occasion d'une part de valoriser la dynamique française et européenne de lutte contre le changement climatique afin d'entraîner la communauté internationale à partager ces défis, d'autre part de mobiliser et sensibiliser tant la société française que l'ensemble des représentants venus du monde entier. Elle insufflera une dynamique collective pour une société bas carbone respectueuse de l'environnement afin de préserver les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète.

Aussi, le groupe insiste, au regard de ces avis, sur le fait que le pilotage de cette société bas carbone doit être au cœur de la politique énergétique et industrielle du pays, tout en intégrant les objectifs fixés à l'échelle européenne. Au-delà de la mise en œuvre d'une fiscalité écologique incitative, celle-ci doit également tenir compte des réalités socioéconomiques. Le marché carbone doit lui-aussi faire preuve d'efficacité pour lutter contre la désindustrialisation de la France et de l'Europe. Pour le maintien de la compétitivité du tissu économique et industriel ce marché doit prévoir un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières intégrant les produits fabriqués en dehors de l'Union européenne et relevant des secteurs exposés à des risques de délocalisation.

La visibilité des trajectoires pour chaque secteur d'activités émetteur de Gaz à effet de serre (GES) est primordiale pour diminuer par quatre nos émissions comme le prévoit le « facteur 4 ». Le groupe CFE-CGC juge donc indispensable de faire reposer ce défi sur des études d'impacts socioéconomiques pour que nous soyons collectivement en mesure d'anticiper les conséquences sur l'emploi, dans un contexte où les négociations climatiques se télescopent avec celles relatives au futur traité transatlantique, posant la question de l'exemplarité de nos partenaires nord-américains.

Nos politiques nationales et territoriales sur ce sujet doivent permettre de valoriser les ressources locales, de faciliter l'ancrage local des acteurs économiques tout en tenant compte de l'intérêt des parties prenantes en vue de favoriser les innovations techniques et sociales. Ceci afin de faciliter les transitions professionnelles, de préserver le pouvoir d'achat des salariés et de lutter contre la précarité.

Pour ce faire, la lutte contre le changement climatique doit être adossée à une gouvernance exemplaire et responsable des acteurs économiques, permettant notamment aux salariés d'être mobilisés et associés aux orientations et décisions. Cette adhésion des salariés, et plus largement des citoyens, passera par un dialogue social de qualité.

La transformation du système de production et la mise en place de nouveaux modèles économiques et financiers constitue le cœur de cette lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, les salariés ne doivent pas être vus comme une source du problème, mais comme une source de solutions. Pour cette raison nous défendons la prise en compte des critères socioéconomiques dans l'évaluation des politiques de lutte contre le changement

climatique, dans les stratégies des acteurs économiques et les actions des collectivités locales.

Enfin, le groupe CFE-CGC préconise que la future conférence sociale de l'automne soit l'occasion de consacrer un rendez-vous spécifique à l'enrichissement du dialogue social sur les enjeux environnementaux, climatiques et plus largement du développement durable voire de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le groupe de la CFE-CGC a voté les deux avis.

CFTC

Lors de la grande Conférence COP 21 qui va se dérouler à Paris, il est très important que le CESE et, à travers lui, tous les mouvements représentés et les décideurs et, *in fine*, chaque citoyen, s'estiment parties prenantes.

Le respect de la Création, inscrit dans les valeurs de la CFTC, trouve une justification, mais aussi une urgence supplémentaire, dans la question du réchauffement climatique.

Ce n'est pas un hasard si le pape François s'apprête à publier une encyclique sur la question.

Par conséquent, les deux avis ont pour le groupe une grande importance. Cela conditionne l'avenir des générations futures. Nous avons salué la proposition d'associer les jeunes aux travaux de la section de l'environnement. La CFTC s'y est impliquée en parrainant une classe de collège.

Encore une fois, les États vont devoir se poser la question de leur attitude par rapport à ce qui conduit la terre vers la catastrophe mondiale annoncée. Les dirigeants vont être de nouveau confrontés à des interrogations extrêmement difficiles : faut-il remettre en cause le modèle de croissance pour les États dans la misère ou qui en sortent comme pour ceux qui ont un besoin vital de créations d'emplois ?

C'est tout l'enjeu de la démarche de définition et de mise en œuvre d'un développement durable souvent évoqué au CESE.

L'État peut-il avancer courageusement vers une société plus sobre si les citoyens ne veulent pas modifier leur type de consommation, d'usage de l'automobile ou de gaspillage alimentaire ?

Pour que les paramètres bougent, il est donc essentiel que l'évolution intervienne simultanément à tous les niveaux, de l'État au particulier, et ceci, à commencer par les pays les plus émetteurs de GES.

La multiplication des catastrophes dues aux évolutions climatiques suffira-t-elle à faire évoluer les pays ?

Les dernières conférences ont été un échec et certains pays, comme l'Allemagne, ont même reculé sur les GES avec le recours au charbon pour pallier l'abandon du nucléaire.

Le travail du CESE et de cet avis en particulier est donc important puisque qu'il s'adresse aux décideurs, mais aussi, à travers les mouvements que nous représentons, à chaque Français.

Le groupe de la CFTC approuve la description des risques. L'heure n'est plus à la dénégation, aux belles déclarations généreuses mais sans conséquences réelles ni aux actions symboliques, appuyées sur une approche affective mais sans efficacité réelle. Les

pays doivent s'impliquer réellement et se fixer des objectifs en précisant comment y parvenir avec une réelle étude d'impact.

Concernant l'avis de la section des affaires européennes et internationales.

Sur les préconisations de cet avis, la CFTC ne peut qu'être favorable à une approche solidaire ce qui la conduit à approuver la préconisation d'un accord, nécessairement ambitieux au vu des enjeux, mais juste. Les dispositions pour une plus grande efficacité du Fonds Vert en faveur des populations les plus vulnérables nous semble un passage obligé pour que les populations les plus pauvres ne soient pas sollicitées en faveur du climat, au prix d'une plus grande misère. Se pose la question du financement (qu'il ne soit pas un recyclage d'aides existantes) de l'utilisation du Fonds Vert, que les aides ne disparaissent pas comme l'eau dans le sable ne serait-ce que par la corruption. Les évolutions climatiques, entre sécheresses et inondations, pèsent déjà lourdement sur certains de ces pays, justifiant l'usage de ce Fonds.

Les propositions pour aller vers de nouveaux modèles de développement s'inscrivent dans la continuité des travaux du CESE. La CFTC les approuve, que ce soit les mesures pour la régulation économique et financière, la réorientation des financements, par exemple de la recherche, la prise en compte de l'impact des mesures sur les travailleurs, etc. Les effets de ces mesures seront visibles lorsque nous aurons tourné le dos à certaines formes de spéculation, à la recherche à tout prix d'une rentabilité excessive, ou à des dérives comme l'obsolescence programmée, extraordinairement coûteuse en matières premières et en énergie, particulièrement en énergies fossiles.

L'actualité dramatique des naufrages en méditerranée montre, s'il en est besoin, l'importance de la prise en compte des mouvements migratoires et de l'anticipation de leurs effets évoqués dans l'avis. On ne peut imaginer une Conférence climat qui ne traite pas cette conséquence de l'évolution du climat sur les populations, les flux migratoires, et qui n'anticipe pas ses effets dramatiques déjà visibles ou qui se contente d'une réponse administrative et policière peu respectueuse de la souffrance des personnes et déjà dépassée par l'ampleur du phénomène. Les solutions sont à rechercher dans la paix et le développement de ces pays.

Concernant l'avis de la section de l'environnement :

Le groupe de la CFTC estime que le Grenelle de l'environnement a marqué un tournant pour la France et a permis à tous les représentants des corps intermédiaires et des collectivités de conduire une réflexion et se positionner sur l'enjeu climatique. Les territoires ont accompagné et mené des démarches d'animation concernant les Gaz à effet de serre (GES).

Notre groupe soutient l'avis qui encourage la rédaction d'une « charte de débat sur le climat » et la sensibilisation aux questions scientifiques.

Il faut continuer l'organisation, par les intercommunalités, des lieux d'expression pour les citoyens afin de les accompagner à la préparation de la COP 21. Cela permettra de proposer des alternatives afin d'émettre moins de GES.

Comme le souligne l'avis, le secteur des transports a continué d'accroître les émissions de gaz à effet de serre, malgré le développement, dans plusieurs départements, du transport collectif à prix attractif, de la mise à disposition de parkings pour le covoiturage. Il reste

beaucoup à faire pour favoriser le transport des marchandises par le ferroviaire et le fluvial. La CFTC soutient la demande de lancer un « Grenelle de la mobilité et du transport ».

Mieux coordonner les services régionaux et ceux de l'État en développant des rencontres est nécessaire afin d'articuler leur politique climatique.

L'Éducation a aussi un rôle à jouer pour mieux faire prendre conscience aux jeunes de l'enjeu climatique. Le groupe soutient de densifier le contenu « changement climatique » des programmes scolaires.

Les acteurs de l'animation des réseaux au service de la lutte contre le changement climatique doivent être identifiés et valorisés en leur donnant des moyens spécifiques.

Afin de mesurer l'impact de la COP 21 et de suivre l'application des recommandations, l'avis préconise la publication d'une évaluation annuelle de l'action de l'État en annexe du projet de loi de finances ; la CFTC appuie cette demande.

Le groupe de la CFTC a voté favorablement pour ces deux avis.

CGT

L'avis s'inscrit dans la suite d'un premier avis adopté en 2011 sur la COP de Durban. Malheureusement, les enjeux planétaires n'ont cessé de s'aggraver, faute de réponse coordonnée des États, et la conclusion d'un accord est devenue urgente.

La CGT partage le constat et les recommandations de l'avis, même si elle estime qu'il aurait pu aller plus avant dans une version plus critique vis-à-vis de certaines grandes entreprises et secteurs industriels.

En effet, s'il est important de valoriser les initiatives positives, celles des grands lobbies pétroliers, chimiques, cimentiers ou encore du transport ne peuvent en aucun cas être considérées comme telles : leur responsabilité dans l'augmentation des émissions de GES est prégnante.

Force est de constater, au regard de la situation, qu'une démarche volontariste, seule, a ses limites. Pour la CGT, la signature d'un accord global, juste et ambitieux doit être assorti de contraintes et donc de contrôles démocratiques et de sanctions. La responsabilité différenciée des États est évidente et certains, comme l'Union européenne ou les États-Unis, doivent fournir un effort plus important. Toutefois, le marché carbone européen, dont on connaît les facilités à être contourné, n'est pas un outil suffisamment efficace dans la lutte contre les émissions de Gaz à effet de serre (GES). Le système normatif européen est assez peu sollicité en la matière.

Enfin, les salariés et leurs représentants sont peu présents dans la partie des recommandations qui traite de la nécessaire transformation du modèle productif ; ils sont pourtant premiers concernés par la reconversion de leur emploi. Pour la CGT, la transition juste vers une économie bas carbone doit être l'opportunité pour tous les États d'imposer des normes de travail et d'emploi décentes.

Malgré les quelques faiblesses de l'avis, la CGT a voté pour.

La France présidera à la fin de l'année 2015 la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Alors que le GIEC vient à nouveau de sonner l'alarme quant à l'urgence d'une action internationale résolue, cette COP 21 sera une étape majeure. Dans cette perspective, il était donc important que le CESE, à la suite d'un avis précédent sur la Conférence de Durban en 2011, marque la mobilisation des organisations, des syndicats de salariés et des entreprises en particulier, et personnalités qui le composent tant sur la nécessaire réussite de cette conférence que sur l'évaluation des politiques publiques nationales mises en œuvre.

Sur un plan national, le groupe FO regrette que l'aspect bilan ait été insuffisamment développé et positif. La France compte d'ores et déjà parmi les pays industrialisés et les pays du G20 les moins émetteurs de gaz à effet de serre tant en termes d'émissions par habitant que d'émissions par unité de PIB. Avec des émissions en 2012 inférieures de 13 % par rapport à l'objectif de Kyoto, alors que sur la même période le PIB a augmenté de près de 40 %, la France a réussi à faire beaucoup mieux que son engagement international. Ce résultat est le produit de politiques publiques nationales, appuyées notamment sur un mix électrique reposant en majorité sur l'énergie nucléaire et l'hydraulique, mais est également dû à des politiques volontaristes de réduction des émissions. Un effort budgétaire important a été consenti par l'État, pour accompagner, encourager et renforcer les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est cependant dommageable que le financement de ces politiques publiques ait été majoritairement effectué par des redéploiements et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques. L'action indispensable sur le plan du climat ne réussira pas en faisant le sacrifice de politiques publiques et sociales. Bien au contraire, associer des politiques publiques volontaristes en faveur du progrès social est sans aucun doute la clé de la réussite des politiques climatiques et environnementales.

Face aux enjeux et aux impacts probables ou existants sur l'ensemble des écosystèmes et des activités humaines de l'augmentation des gaz à effet de serre, le groupe FO soutient les préconisations relatives à la mobilisation de l'ensemble de la société française et partage la nécessité d'accroître conséquemment cette mobilisation. Une meilleure appropriation par les citoyens des éléments de connaissance nécessaires et des problématiques rencontrées est donc primordiale. Cela passe, comme le proposent à juste titre les avis, par une clarification des enjeux explicités selon des documents des pouvoirs publics clairs, fiables et accessibles à tous.

Même si la COP 21 est une opportunité pour illustrer les capacités de réponse de l'ensemble de la société, elle se doit également d'ouvrir une réflexion entre les États afin d'évaluer et de mesurer les premiers effets concrets du réchauffement climatique, aux niveaux géographiques et sectoriels, en particulier sur les activités humaines et les champs sociaux.

S'agissant des recommandations, le groupe FO est fortement réservé sur les préconisations relatives à la territorialisation présentes dans les deux projets d'avis. Le réchauffement étant mondial, la nécessaire mobilisation de tous les échelons demande à ce que les réponses à apporter soient élaborées, coordonnées, contrôlées au minimum, au niveau national. L'État, étant garant de l'intérêt général et de l'égalité de droit, doit être à l'initiative des stratégies et politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il se doit d'en être tant l'acteur principal et central que le pilote pour leur mise en

œuvre. Cela impose notamment qu'il s'assure de leur financement. Cependant, cela n'exclut en rien la concertation, la coopération avec les différentes collectivités territoriales et les acteurs de terrain. Mais l'enjeu étant planétaire, les sociétés se doivent de décider dans le cadre d'une collaboration mondiale des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre mises en cause dans le processus de réchauffement. À ce titre, l'avis *Réussir la Conférence climat Paris 2015* a le mérite de mettre en exergue l'importance du Fonds Vert et les indispensables coopérations entre les États, y compris sur un plan fiscal et en matière de régulation économique.

Fo doit redire ses réserves quant aux systèmes de fiscalité indirecte, même dite écologique, tant ils conduisent souvent à des effets d'exclusions et d'inégalités, sans que leur efficacité globale soit véritablement mesurée. FO s'interroge aussi fortement sur les systèmes d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La main invisible du marché a jusqu'alors produit beaucoup plus de spéculations, causes de nombreuses crises économiques et sociales, qu'elle n'a régulé et favorisé les droits des hommes et des femmes. Comment lui faire confiance en matière de lutte contre le réchauffement du climat ? Ici comme en d'autres domaines, toute préconisation mériterait de faire l'objet d'études d'impacts en matière d'emplois, de rémunérations, de redistribution de la richesse, de prélèvements sur les salariés et les ménages afin qu'elles soient systématiquement ajustées au profit du progrès social.

FO se doit aussi de redire ses fortes réserves sur ladite « gouvernance à cinq », forcément exclusive, qui ne doit ni se substituer aux institutions démocratiques de la République, ni diluer les responsabilités, ni limiter ou encadrer la liberté syndicale et de négociation pas plus que la liberté plus générale d'association.

Le groupe FO tient à saluer l'investissement des rapporteurs, votera positivement l'avis sur *Réussir la Conférence climat 2015*, présenté par la section des affaires européennes et internationales, mais s'abstiendra en raison des réserves indiquées sur celui relatif à *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*, présenté par la section de l'environnement.

Coopération

La réduction des gaz à effet de serre et l'élaboration de stratégies durables d'adaptation et de contreponds aux effets du changement climatique constituent des impératifs essentiels.

Les premières victimes du réchauffement seront les États les plus pauvres, exposés à la montée des eaux, aux déplacements de population, à l'avancée des déserts. L'accord récent entre la Chine et Les États-Unis constitue une première étape importante. Si la France apparaît au sein des pays développés, comme l'un de ceux qui produit le moins de gaz à effet de serre, sa responsabilité, en tant que pays d'accueil de la Cop 21, n'en est que renforcée. Notre pays est un bon élève, il doit l'être sans naïveté : il nous faut ainsi convaincre, tout en tenant compte des contraintes de compétitivité et des risques de distorsion de concurrence auxquelles nos entreprises sont confrontées.

Le travail de notre assemblée souligne ainsi que le défi climatique se situe à la confluence d'enjeux et d'intérêts géostratégiques, politiques et économiques souvent contradictoires dans un cadre mondialisé. Engager les mutations nécessite ainsi d'anticiper les interactions fortes entre le défi climatique et les réalités économiques et sociales.

Le groupe de la coopération partage la volonté de « *parler des solutions* », pour inscrire la dynamique de lutte contre le changement climatique « *dans une approche concrète, positive et rassembleuse* ». La Cop 21, c'est aussi un processus de plusieurs mois pour valoriser et encourager les initiatives positives. L'enjeu climatique est progressivement inclus dans les activités économiques. Ces progrès ont été permis par l'instauration d'outils économiques, comme le marché des quotas ou les crédits d'impôts, par des dynamiques d'acteurs facilitant le changement (exemple du plan bâtiment), par la formation et bien sûr l'innovation. Chaque secteur économique constitue un gisement spécifique de réduction des émissions de GES. Le cercle des secteurs et des acteurs mobilisés s'élargit d'ailleurs de plus en plus.

Ainsi, l'agriculture, associée à la forêt, sont désormais intégrées aux négociations. Activités du vivant, l'agriculture et la forêt, jouent un rôle majeur à travers leur capacité de stockage de carbone dans la biomasse et dans les sols. La France a d'ailleurs organisé un forum international sur les enjeux agricoles accueilli par le ministère des Affaires étrangères le 20 février dernier. À cette occasion a été présenté le recueil, *Face au changement climatique une agriculture de solutions*, réalisé par les organisations agricoles professionnelles dont Coop de France. Ce travail est un outil de partage d'expériences innovantes portées par les acteurs des territoires ruraux, dont les coopératives agricoles, investies dans le développement des énergies renouvelables et les filières innovantes de la bioéconomie. C'est également un outil de dialogue avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du climat. À la demande du groupe de la coopération cette illustration a été intégrée dans le rapport du CESE sur *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques*.

À l'échelle mondiale, les coopératives, gérées démocratiquement et enracinées localement, disposent d'une force privilégiée pour renforcer la sensibilisation de leurs membres, soit un milliard de personnes dans le monde. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les coopératives d'agriculteurs, forestières et de pêcheurs sont des partenaires efficaces pour gérer les réponses aux catastrophes naturelles et au changement climatique, en particulier dans les pays en développement. Des coopératives de producteurs aux coopératives de consommateurs et d'habitation, jouent un rôle de premier plan dans la promotion du rendement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les changements climatiques partout dans le monde.

Il nous paraît également essentiel d'amplifier les volets recherche et innovation permettant de fournir des solutions pour l'adaptation au changement climatique. Il s'agit en effet de transformer la contrainte « climat » en opportunité. L'objectif de la Conférence climat ne peut être circonscrit à la négociation de normes ou de quotas ou à une simple déclaration morale d'intention. Il s'agit pour nous d'orienter les entreprises et les consommateurs vers de nouvelles façons de produire et de consommer.

Pour cela, élaborons une stratégie à long terme pour des investissements innovants et mobilisons des financements (Banque publique d'investissements, fonds communautaires, contrat de plan État-région, etc.) pour des projets concrets ; passons « *d'une écologie punitive à une écologie positive* ». Ayons pour ambition de concilier diminution des émissions de gaz à effet de serre et développement dans nos territoires de nouvelles filières « vertes » dans lesquelles les coopératives agricoles sont particulièrement impliquées. Les acteurs économiques ont besoin de visibilité, de lisibilité, d'incitation plus que de contraintes pour

s'engager plus encore. Les négociations devront aussi tenir compte des « *pas de temps* » technologiques nécessaires pour permettre aux grands secteurs de diminuer leurs émissions.

Fortes de leur ancrage local et de leur dimension internationale, les entreprises coopératives s'impliquent dans la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement. Le travail présenté aujourd'hui s'inscrit dans la recherche d'une croissance durable respectant la justice sociale et au service d'une mondialisation équitable.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de ces deux avis.

Entreprises

Les risques et enjeux socioéconomiques planétaires du réchauffement du climat sont avérés. L'ampleur des défis sollicite une conscience éclairée par des connaissances élargies et partagées par le plus grand nombre.

Des mutations considérables dans les modes de production et de consommation restent à inventer, puis seront à déployer pour permettre le maintien de la croissance nécessaire à l'alimentation des besoins de tous à l'avenir, d'énergie en particulier.

Cela s'appelle « l'art de l'adaptation » ou « la science de l'évolution ».

Plus prosaïquement, le groupe des entreprises, en ligne avec le bilan remarquablement consensuel des deux avis, souhaite souligner avec force plusieurs aspects du sujet.

La modération nécessaire des gaz à effet de serre est bien un enjeu mondial car l'air, chargé de CO₂, ne connaît pas de frontières. À cet égard, donner un prix au carbone est essentiel selon un système international prévisible et progressif afin de donner à chacun et aux entreprises en particulier, le temps d'évoluer.

Il convient d'engager, dans cette lutte, toutes les parties prenantes de tous les pays, bien au-delà du cadre français voire européen. D'ailleurs, nous souhaitons appeler l'attention de tous sur le fait que l'avance de l'Europe par rapport au reste du monde dans ses émissions carbone doit l'inciter davantage à créer des effets d'entraînement, en particulier à l'endroit des pays plus émetteurs de carbone par habitant, qu'à se concentrer sur des prescriptions unilatérales qui peuvent se retourner contre elle.

Dans l'attente de la conclusion d'accords internationaux engageant les plus grands pays de la planète - et ce sera un des éléments de la conclusion de la Conférence climat Paris 2015 - il s'agit, en phase transitoire, de préserver l'emploi et les entreprises françaises de normes de fonctionnement dont le rapport efficacité-coût serait prohibitif en termes de compétitivité ou d'industrialisation.

Dans le même temps, il nous faudra intensifier, et aider la recherche et les investissements en technologies, matures ou de rupture, à bas carbone, dont bien des entreprises établies ou en naissance sont déjà ou seront porteuses.

Enfin en France, grâce au nucléaire, les principaux progrès dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre sont attendus des usagers du bâtiment et des transports. Il incombera à la puissance publique de déterminer la force coercitive et incitative qu'elle entend insuffler à leur endroit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est là que les propositions des avis sur, *a minima*, tant la diffusion d'une information claire et fiable, par l'État ainsi qu'une instance unique de gouvernance climatique, que sur la mobilisation de la société civile prennent tout leur sens.

Ce n'est pas chose facile, mais c'est indispensable si le choix politique affiché de la transition énergétique donc climatique est sérieux.

Même si certaines recommandations mériteraient un ordre de priorités, le groupe des entreprises partage l'essentiel des positions prises dans ces avis.

Le groupe des entreprises a voté ces deux avis

Environnement et nature & CFDT & UNSA

Les enjeux qui sous-tendent ces deux projets d'avis climat ont été rappelés avec force par Jean Jouzel et Michel Jarraud.

Ces constats alarmants vont-ils réellement engager les États à prendre des décisions à la hauteur de la situation, lors de la Conférence climat de Paris en 2015 ?

Dans son avis de suite sur les négociations internationales, le CESE en appelle à un accord global, juste et ambitieux avec des engagements réciproques que la France devra impulser en sa qualité de présidente de la Conférence. Il n'est effectivement plus temps de faire des déclarations d'intentions, les orientations doivent être concrètes et les engagements financiers respectés, en premier lieu ceux de Copenhague sur la dotation du Fond Vert et la mobilisation des 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement. Les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA insistent particulièrement sur son affectation dans le respect du principe de responsabilité commune mais différenciée, condition nécessaire pour recréer la confiance entre les États.

Large mobilisation des financements publics et privés au profit de la transition énergétique, soutien aux initiatives donnant un prix au carbone au niveau national, européen, voire mondial, sortie progressive des subventions aux énergies fossiles, mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières et mise à contribution des transports internationaux aériens et maritimes : autant de leviers concrets pour un engagement fort dans la transition écologique. Ils sont indispensables pour que l'émergence de nouveaux modèles de développement souvent réclamée, en particulier par le CESE, ne reste un vœu pieux.

L'enjeu social est conséquent puisqu'il porte notamment sur l'évolution des emplois, des qualifications et l'organisation du travail. La mutation des emplois conditionne notre capacité à aller vers une transition juste. C'est bien la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises qui permettra cette mutation indispensable.

Les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA soutiennent la recommandation d'un accompagnement des travailleurs et des secteurs d'activités, notamment par la mise en place de parcours de transition professionnelle et un renforcement du dialogue social sectoriel au niveau international et au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les deux avis s'accordent sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile et des collectivités locales. Si les grandes conférences internationales et les négociations climatiques qui en découlent sont un fil rouge, elles ne sauraient se substituer à la capacité d'action nationale. La réalité des résultats se joue à cette échelle et plus particulièrement à celle des territoires. L'interrogation sous-tend l'avis sur *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique* : comment ancrer la réduction des Gaz à effet de serre (GES) dans la réalité française ?

Beaucoup d'initiatives existent, elles se multiplient et leurs acteurs sont variés : villes, régions, entreprises petites ou moyennes, organisations syndicales, ONG, citoyens. Les deux avis convergent vers la nécessaire valorisation de ces démarches positives, preuve s'il en était besoin, qu'une transition est possible et que ce qui fonctionne doit être encouragé et déployé.

En ce sens, nous pensons qu'une approche efficace de lutte contre le réchauffement climatique est obligatoirement une approche de proximité et qu'elle passe par des politiques territoriales avec des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre. La responsabilisation des territoires doit aller jusqu'à des contrats d'objectifs dans ce domaine, en tenant compte de leur histoire, contraintes et spécificités. Nous soutenons à ce titre la recommandation visant à établir des contrats d'études prospectives par les régions. L'objectif serait d'anticiper les impacts en termes d'emploi, de compétences et de transition professionnelles induits par la mise en œuvre des politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique des Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE).

Il est également question de la concomitance avec les élections régionales. C'est effectivement l'occasion de poser à nouveau le rôle des régions et d'engager le politique à se saisir concrètement de ce sujet, qui dépasse l'échelle temps de l'agenda politique.

L'avis sur les *Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique* s'ancre autour du principe de la participation de tous à la politique d'atténuation. Comment donner envie aux acteurs d'avancer ? La COP 21 est une occasion exceptionnelle pour fédérer et mobiliser autour d'un enjeu global, déclinable au local. Médiatiser les enjeux, sensibiliser les populations avec des informations claires, rendre lisible le niveau possible d'intervention de chacun et valoriser l'existant sont des pistes qui, explorées concrètement, peuvent avoir un réel impact.

La question de la gouvernance est centrale. Une instance unique de dialogue qui aurait en charge le suivi de la politique climat apporterait lisibilité et simplification. Dans ce même esprit, les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA souscrivent à la nécessité de confier au Premier ministre la responsabilité interministérielle de la politique climatique et d'en rendre compte chaque année devant le Parlement.

Enfin, l'orientation affirmée de l'avis pour une société bas carbone nous semble une direction évidente, une fois encore au regard de l'état des lieux exposé hier et que nul n'est plus censé ignorer.

Les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA partagent en ce sens la recommandation d'un travail spécifique sur le lien entre climat et aménagement du territoire, en ce qui concerne l'usage des terres et des espaces naturels, l'aménagement industriel de la France et l'urbanisme. La stratégie nationale bas carbone doit en effet converger avec la réindustrialisation des territoires mais également avec d'autres enjeux essentiels comme la biodiversité ou les approches territoriales évoquées.

La COP 21 offre l'opportunité capitale de trouver un accord à la mesure de l'urgence et de mobiliser la société pour une appropriation pérenne des enjeux. La France accueille cette conférence internationale, il s'agit pour elle de peser au maximum en ce sens. Les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA ont voté les deux avis climat, en remerciant les rapporteurs pour ce travail complémentaire et d'envergure.

Mutualité

L'ensemble de la société française doit saisir l'opportunité de la COP 21 à Paris pour apporter la connaissance nécessaire sur le sujet du dérèglement climatique, simplifier sa compréhension et mobiliser avec l'apport de solutions concrètes. Nous partageons le souhait des rapporteurs de parvenir à un accord global, juste et ambitieux.

Le climat doit être partie prenante de notre quotidien et pour cela intégré à l'ensemble de nos réflexions et actions.

La prise de conscience collective commence obligatoirement par la pédagogie, qui en premier lieu doit passer par la diffusion du très large consensus scientifique sur le dérèglement climatique ainsi que de supports et d'outils appréhendables par tous grâce à la vulgarisation des données scientifiques.

Les deux avis présentés conjointement démontrent que cette indispensable prise de conscience est en marche et que les initiatives positives sont multiples et nombreuses. Initiées par toutes les composantes de la société, elles doivent être encouragées et valorisées, comme préconisé dans l'avis *Réussir la Conférence climat 2015*.

Pour être efficace, les politiques publiques nécessitent harmonisation, coordination, méthode, simplification, et évaluation. Pour chaque niveau international, national et territorial, les rôles et missions doivent être clarifiées et définies.

Le groupe de la mutualité soutient les préconisations visant le partage des bonnes pratiques, la réalisation d'études prospectives, l'évolution vers plus de transparence dans une logique qui s'applique à tous les secteurs pour le marché carbone (qui reste encore imparfait). Et, c'est une question de bon sens, il faut considérer l'ensemble des gaz à effet de serre et pas seulement le CO₂.

Le défi climatique doit être présenté comme source d'opportunités et facteur de compétitivité, de création d'emplois et de richesses. Il nécessite de repenser nos modèles d'organisation, de gouvernance, sociaux, et économiques.

Le climat s'inscrit dans une démarche de long terme mais nécessite également des mesures urgentes.

Afin de minimiser voire d'éviter les tensions qui peuvent être générées, il faut anticiper les phénomènes migratoires, mais également soutenir les populations les plus vulnérables. En premier lieu, les femmes qui sont les premières touchées. En effet, comme le précise l'ONU, le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est quatorze fois plus élevé pour les femmes, non seulement, parce qu'elles ne sont pas ciblées en priorité par les programmes d'alerte et de prévention de ces catastrophes, mais également parce que les populations en situation de pauvreté (et donc les plus vulnérables) supportent l'essentiel des conséquences. Et au niveau mondial, les femmes constituent 70 % de la population pauvre. Le droit des femmes est mis à mal par le dérèglement climatique. Il multiplie leurs contraintes puisque, majoritairement, elles supportent la responsabilité de fournir à leur famille l'eau, la nourriture et le combustible. Ainsi, les effets du changement climatique sur la disponibilité des ressources en eau, sur la fertilité des sols et donc sur la question alimentaire des pays en développement, exercent une pression plus forte sur les femmes. De plus, la surcharge de travail générée par ces contraintes supplémentaires aboutit souvent à une déscolarisation des jeunes filles.

Pour autant, les femmes représentent aussi souvent les principales porteuses de solutions : accroissement des rendements agricoles et diffusion de techniques de production particulièrement « climato-protectrices » au Rwanda ; campagne de reboisement du Kenya lancée par Wangari Maathai (première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la paix) avec le soutien des habitantes de son pays. La prise en compte des femmes dans les programmes de développement améliore l'efficacité de ceux-ci.

Comme l'indique Laurent Fabius, futur président de la COP 21 à Paris : « *les femmes doivent être placées au cœur des stratégies nationales et locales de lutte contre le dérèglement climatique ainsi qu'au cœur des négociations internationales sur ce sujet* ».

Le groupe de la mutualité a voté les deux avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« Nous sommes le 21 mai 2060, j'ai 76 ans aujourd'hui. Depuis 10 ans, la France connaît de fortes périodes de chaleur et subit de nombreux dégâts à cause du réchauffement climatique et de la montée des eaux.

Je me rappelle des travaux portés tout au long de cette année en préparation de la COP 21. Il avait fallu convaincre, convaincre et encore convaincre que le modèle de développement dans lequel nous vivions n'était plus le bon.

Acheter toujours plus de produits, au moindre prix, le dernier Smartphone, le dernier objet connecté, sans se soucier de son impact environnemental, produire toujours plus d'énergie. Nous étions au cœur de la société de consommation et nous ne cessions de dire que nous étions au pied du mur.

En décembre il y a eu la COP 21, nous sommes parvenus à un accord mais il n'était pas très ambitieux, les intérêts égoïstes des États et des marchés économiques ont primé sur l'intérêt général et celui des générations futures. »

Pour que cette histoire ne se réalise pas nous devons dès maintenant changer ! Soyons le changement que nous voulons pour le monde, ainsi que le disait Gandhi. Ce n'est pas être idéaliste que de vouloir lutter contre le réchauffement climatique c'est juste être conscient que les ressources de notre planète sont épuisées et que nous devons tout mettre en œuvre pour permettre à nos enfants et petits-enfants de pouvoir y vivre pleinement.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue donc ces deux avis qui permettent à notre assemblée de s'inscrire dans la mobilisation globale pour la Conférence de Paris et qui viennent par ailleurs clore une mandature qui a vu les enjeux environnementaux prendre une place croissante.

Ces travaux soulignent les enjeux de mobilisation autour de la conférence de Paris 2015, et il nous semble qu'ils sont effectivement cruciaux. Nous devons profiter de la dynamique créée par la COP 21 pour rassembler les acteurs français et maintenir leur mobilisation.

Si la société française est de plus en plus consciente de l'enjeu climatique, nos travaux montrent bien que le climat demeure un sujet complexe et éloigné des préoccupations quotidiennes. Les enfants et les jeunes, présents hier, nous l'ont rappelé : dans une société de l'immédiateté, il nous est difficile d'envisager le temps long et de sortir de nos zones de confort.

Pourtant, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'affaire de tous ; elle impliquera des évolutions profondes de nos modes de vie, de consommation et de production. Le travail de sensibilisation doit se poursuivre, notre groupe souscrit pleinement à l'objectif d'accompagnement du changement. Celui-ci doit commencer dès l'enfance et se poursuivre tout au long de la vie comme le rappelait l'avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le CESE recommande de densifier le contenu « changement climatique » des programmes scolaires et d'inclure cette dimension dans la formation des enseignants. Les réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable ont également toute leur place dans la structuration de la montée en puissance des enjeux climatiques.

Les avis soulignent l'urgence d'une politique ambitieuse et contraignante et rappellent l'objectif de partage équitable des efforts, autour des principes de responsabilité commune et différenciée et de solidarité financière en direction des pays en développement, notamment en respectant les engagements concernant l'abondement du Fonds Vert. À cet égard, le CESE propose notamment la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières, ce que nous appuyons fortement.

Notre groupe salue en particulier la mise en évidence de l'imbrication des politiques. La lutte contre le réchauffement climatique et la lutte contre la pauvreté vont de pair. Aussi, le défi climatique doit être totalement intégré aux politiques d'aide au développement. Notre assemblée se déclare favorable à un appui technique et administratif aux pays en développement qui leur permette de dégager par eux-mêmes leurs propres sources de financement, appui qui doit s'intégrer dans une action plus large de lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale. Nous apportons tout notre soutien à cette affirmation forte.

Nous nous félicitons de voir affirmé dans les travaux de notre assemblée que la lutte contre le changement climatique ne se fera pas sans un changement radical de modèle de développement et de financement international.

Notre système financier actuel, déconnecté de l'économie réelle et reposant sur des exigences de rentabilité immédiate, rend impossibles les investissements nécessaires à la transition vers une économie sobre en carbone et en ressources naturelles. Il y a un problème de compatibilité idéologique entre la lutte contre le changement climatique et le modèle économique dominant. Si nous poursuivons notre consommation d'hydrocarbures au rythme actuel, nous aurons brûlé avant 2030 de quoi émettre suffisamment de CO₂ pour réchauffer la Terre de plus de 2°C. Nous, acteurs de la société civile, devons, comme le rappelle l'avis, nous engager dans une dynamique de désinvestissement financier dans les énergies fossiles. La responsabilité n'est pas seulement celle des entreprises d'hydrocarbures mais notre responsabilité à tous au regard des placements financiers que nous faisons, soit individuellement, soit au nom de notre organisation.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, porteur des espoirs de toute une génération de voir la Conférence de Paris initier une réelle révolution, a voté en faveur de ces deux avis.

Outre-mer

La tenue en France, à la fin de cette année, de la 21^e Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies, dite COP 21, justifie pleinement que le CESE se soit saisi de ce problème à travers les deux avis complémentaires que nous avons examinés. Le groupe de l'Outre-mer, très sensible à ces questions qui deviennent de plus en plus cruciales pour les territoires ultramarins, se réjouit que ces débats puissent se tenir dans cette enceinte et notre intervention portera sur les deux avis qui, somme toute, relèvent des mêmes problématiques.

Plus personne en effet ne conteste l'accentuation du réchauffement de la planète sous l'effet d'une augmentation importante des émissions des gaz à effet de serre. Dans notre sphère géographique, cela se traduit notamment par une très forte poussée du risque cyclonique qui favorise chaque année la formation d'ouragans de plus en plus violents et de plus en plus destructeurs. Par ailleurs un récent rapport de la très sérieuse *National Oceanic and Atmospheric Administration* vient de lancer une alerte sur le fait que les barrières naturelles que forment les récifs coralliens s'amenuisent et ne remplissent plus leur rôle de protection des côtes, ce qui signifie de profondes modifications de la houle et une érosion côtière violente.

L'heure est donc, comme les rapporteurs l'ont souligné de manière unanime, à la mobilisation générale et à la « *remise en cause des modes de production et de consommation incompatibles avec des ressources limitées et une répartition équitable des richesses* ». Dans cette optique, le CESE préconise une action orientée selon trois axes :

- une réduction des consommations d'énergie ;
- une incitation à produire et à consommer différemment ;
- une prise d'initiative en faveur de la mise au point de procédés et de technologies sobres en carbone.

Certes, et nous le savons depuis longtemps, l'argent est le nerf de la guerre. Il faudra donc, en effet, rechercher les financements diversifiés qui rendront possible la réalisation de ces objectifs mais le groupe de l'Outre-mer reste réservé en ce qui concerne l'instauration de nouvelles taxes qui pourraient pénaliser le citoyen ou mettre en péril la survie des petites entreprises.

Il partage ces objectifs en insistant sur l'absolue nécessité de renforcer la cohésion entre les politiques nationales et celles qui sont menées dans les territoires et les collectivités territoriales, y compris les plus petites d'entre elles. Pour ne prendre qu'un exemple, la réduction de la consommation d'énergie passera par une volonté et une action individuelles du consommateur citoyen que nous sommes, chacun et chacune d'entre nous. Cette complémentarité, quoiqu'indispensable en Outre-mer, sera encore plus difficile à réaliser dans les territoires ultramarins.

Le groupe partage également la recommandation selon laquelle des efforts renouvelés, notamment en termes d'aide financière, doivent être consentis en direction des populations les plus vulnérables et les plus pauvres. Mais cette aide financière devra se doubler d'une aide technologique et méthodologique ; chacun des avis le souligne, le « savoir-faire » français doit mieux s'exprimer dans la sphère internationale et aussi en Outre-mer.

Enfin, le groupe souhaite insister sur un point : notre salut réside aussi dans les comportements que sauront adopter, à l'avenir, les générations qui nous succéderont.

C'est pourquoi il souhaite que, dès le plus jeune âge, à l'école mais aussi au collège et au lycée, de véritables programmes scolaires soient proposés sur ces questions. L'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), très prometteuse, a peu à peu disparu des enseignements. Même si l'air du temps semble plutôt pousser à la suppression de contenus pourtant indispensables, il serait judicieux de les réintroduire de manière plus systématique et plus généralisée.

Le groupe, en phase avec l'ensemble des analyses et des préconisations, a voté ces avis.

Personnalités qualifiées

M. Jouzel : « Hier, lors de l'allocution, tout à fait remarquable, de Laurent Fabius, j'ai noté quelques sourires lorsque celui-ci a dit sa préférence pour un titre faisant référence à « *La lutte contre le dérèglement climatique* », par rapport à celui finalement adopté par Gaël Virlouvet de « *Lutte contre le réchauffement climatique* » dont je m'étais fait l'avocat.

Je ne crois pas que cela traduise une réelle différence entre la perception qu'ont les scientifiques et les politiques de l'influence croissante des activités humaines sur notre climat, de l'urgence à agir et des risques que nous faisons courir aux jeunes d'aujourd'hui si l'action n'était pas au rendez-vous de la COP de Paris.

Mais pour le scientifique, c'est avant tout de réchauffement dont il s'agit puisque l'augmentation de l'effet de serre, dont nos activités sont à l'origine, se traduit par une accumulation de chaleur dans les différentes composantes du système climatique. Certes, le réchauffement de l'atmosphère est lent – entre un et deux dixièmes de degré par décennie – mais l'élévation du niveau de la mer – de l'ordre de trois centimètres par décennie – en donne une image très forte. En effet, elle est, d'une part, due au réchauffement des océans qui absorbent plus de 90 % de cette chaleur supplémentaire liée à l'augmentation de l'effet de serre, de l'autre à la fonte des glaciers eux-mêmes affectés par ce réchauffement aussi bien pour ceux des régions tempérées que pour les calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique de l'Ouest.

Mais Laurent Fabius a aussi de bonnes raisons d'utiliser le terme de « *dérèglement* », car une des caractéristiques de ce climat plus chaud vers lequel nous allons inexorablement est que les événements extrêmes seront soit plus intenses, soit plus fréquents. Les deux dans certains cas, comme je l'ai évoqué hier pour les canicules et les périodes de sécheresse dans notre pays. Je terminerai ce débat à distance – que j'ai déjà eu lors des comités de pilotage de la COP 21 – en rappelant que d'ores et déjà nous attribuons une large part du réchauffement climatique aux activités humaines mais que nous restons très prudents quant à l'attribution des événements extrêmes. D'un autre côté, je suis de ceux qui plaident pour l'abandon du terme « *catastrophes naturelles* » tant on pressent l'influence des activités humaines dans celles directement liées à des événements climatiques extrêmes. Je suis donc très sensible à la notion de « *dérèglement* ».

Sois rassuré Gaël, quel qu'en soit le titre, celui initialement proposé de « *changement climatique* », celui de « *dérèglement* », prôné par Laurent Fabius, ou celui que nous avons, je crois, finalement adopté, de « *réchauffement* », j'ai le même enthousiasme pour l'avis que tu as présenté au nom de notre section de l'environnement. Et j'ai un égal enthousiasme, Bernard et Céline, pour l'avis que vous avez porté sur *La Conférence climat Paris 2015*, au titre de la section des affaires européennes et internationales.

Vous pouvez me comprendre ... J'ai commencé ma carrière de chercheur centrée sur l'évolution de notre climat, il y a 47 ans - en 1968. D'abord – disons dans les années 1970 et 1980 – dans l'indifférence par rapport à cette influence des activités humaines sur le climat puis avec un intérêt croissant à partir de la création du GIEC en 1988 et de la mise sur pied de la Convention Climat en 1992.

Jeune chercheur, je n'aurais jamais rêvé, d'une journée comme celle d'aujourd'hui et je suis fier que notre Conseil économique, social et environnemental se soit, grâce à vous, emparé, de ce qui constitue – si la mesure n'en était pas prise - un réel danger pour un développement harmonieux de nos civilisations.

Plus concrètement, je suis très largement en phase avec les recommandations que vous faites dans ces deux avis dont la qualité a été également saluée par Ségolène Royal : mise en avant des termes « *juste et ambitieux* » plutôt que de celui de « *contraignant* », pour qualifier l'accord de Paris ; rôle clé de la société civile ; vision européenne ; implication du secteur financier ; prix du carbone ; prise en compte des aspects sociaux vis à vis du monde du travail ; réponses à apporter aux populations fragilisées, sont autant de recommandations fortes de votre avis, Bernard et Céline. Mise en avant des solutions, qualité de l'accueil, adhésion de l'ensemble de la société française, importance de la loi sur la transition énergétique et du « facteur 4 », rôle grandissant des territoires et des collectivités, accent mis sur le transport et la mobilité, nécessaire implication des secteurs non énergétiques, secteur agricole en particulier, c'est un avis très riche que tu nous as présenté Gaël. Je souhaite également souligner la grande qualité du rapport qui accompagne cet avis ; très complet, il sera extrêmement utile pour celles et ceux qui voudront mieux connaître comment se sont mises en place les politiques publiques en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Céline, Bernard et Gaël, je vous félicite chaleureusement, ainsi que tous ceux et celles qui s'y sont impliqués, pour la pertinence et la qualité de vos deux avis que je voterai avec enthousiasme. ».

Mme Chabaud : « Je vais commencer mon intervention en faisant un peu de publicité pour notre collègue Jean Jouzel, dont l'humilité et la modestie font taire l'ouvrage remarquable qu'il a publié sur le climat, alors que celui-ci est non seulement pédagogique, mais aussi passionnant à lire.

Il explique, entre autres, sur quelles données les experts s'appuient pour leurs prévisions, il nous parle notamment des archives du climat, de la démarche du GIEC, des négociations climatiques, de l'adaptation et bien sûr des solutions à mettre en œuvre. *Le défi climatique*, co-écrit avec la journaliste Anne Debroise est édité chez Dunod.

Je voudrais placer mon intervention sous le signe de l'enthousiasme. Un enthousiasme régulièrement malmené par les vents et les courants contraires pour faire aboutir des initiatives, mais enthousiasme tout de même, renforcé par la conviction que j'ai, depuis le retour de mon premier tour du monde en solitaire et sans escale, que « *les rêves sont réalisables à condition d'entreprendre collectivement et de persévérer* ».

L'enthousiasme c'était d'abord hier. Je voudrais dire comme j'ai apprécié notre plénière, la richesse et la qualité des interventions. Comme cela fait du bien d'innover dans notre processus !

Merci Anne-Marie et Gaël et merci à tous d'avoir contribué à cela ! Je crois que nous avons tous été bluffés de l'implication des élèves, et les lycéens m'ont dit la passion malgré

les difficultés (mais peut-être grâce aux difficultés ?) avec laquelle ils avaient mené cette démarche ! Un grand bravo !

L'enthousiasme c'est aussi le sentiment que j'éprouve avec le Tour de France des solutions pour le climat que nous avons lancé avec mon association le 1^{er} avril et qui consiste à mobiliser les territoires du littoral et à valoriser les solutions mises en œuvre pour répondre aux enjeux climatiques.

Cette mobilisation de tous les acteurs sur laquelle insistent nos deux avis, je la vis au quotidien dans cet itinéraire, qui m'emmène de Monaco à Dunkerque.

J'étais en Languedoc-Roussillon la semaine dernière. Les élus m'expliquaient qu'ils constatent déjà l'augmentation et l'intensification des phénomènes météorologiques. À certains endroits, ils ont déjà dû reculer les infrastructures littorales menacées par les tempêtes et par l'élévation du niveau de l'océan.

Je vous rappelle que les territoires littoraux, de métropole et d'Outre-mer, doivent composer avec des enjeux cumulés de pression démographique (souvenez-vous qu'en 2050 on estime que 80 % de la population mondiale vivra sur la frange littorale) et d'impacts liés aux changements climatiques.

Donc la mobilisation est presque plus indispensable ici qu'ailleurs. Et cette mobilisation je l'ai ressentie.

Il y a près de dix ans, j'avais réalisé un même tour de France des solutions car déjà des acteurs se mobilisaient.

Mais cette année, je constate de vraies stratégies d'atténuation et d'adaptation, pas encore généralisées certes, mais effectives.

Stratégie autour de l'énergie, mais pas uniquement : les acteurs rencontrés, collectivités locales, entreprises, associations, travaillent aussi à remettre des écosystèmes terrestres ou marins en bonne santé afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans l'équilibre du climat.

Les difficultés qu'ils rencontrent ne sont pas d'ordre technologique, car lorsqu'ils trouvent des moyens, les innovations (nécessaires à mettre en œuvre) émergent ; mais elles viennent souvent ces difficultés, des carcans administratifs, des arbitrages budgétaires, de l'incapacité de certains à jouer collectif et de la résistance au changement dont les enfants ont si bien parlé hier.

Ils sont là les vrais freins à lever pour répondre aux enjeux climatiques, et non pas - comme je l'entends souvent - de technologies qui ne sont pas matures. Parce que les technologies ne sont jamais complètement matures, elles peuvent en permanence être améliorées, mais pour cela, il faut lancer des démonstrateurs, prendre le risque d'innover. C'est un sujet que je connais bien avec mon projet de Voilier du Futur, enthousiasmant lui aussi malgré les vents et les courants contraires.

Dans mon tour de France, je sens le propre enthousiasme de ceux qui se mobilisent. Leurs solutions sont créatrices d'emplois, bénéfiques pour leur entreprise et de plus elles font du bien aux hommes et à la planète. Donc ils sont heureux.

Enfin je voudrais vous dire l'enthousiasme des acteurs (dont je suis) réunis au sein de la plateforme « Océan et Climat », citée dans nos travaux (ce dont je vous remercie), car il s'agit d'une expérience unique de mobilisation citoyenne.

Créée il y a un an, la plateforme réunit aujourd'hui une cinquantaine d'entités : des laboratoires, des associations environnementales, des associations d'entreprises, des

institutions... pratiquement aujourd'hui tous les acteurs qui ont un lien avec le maritime, en France mais des étrangers aussi nous rejoignent.

Tous constatent la même chose : l'océan, qui couvre 71 % de la surface de la terre, fournit la moitié de l'oxygène de l'atmosphère, capte un quart de nos émissions de CO₂, et subit tous les impacts dont parlait encore Michel Jarraud hier, cet océan est absent des négociations climatiques. Pourtant l'océan fait aussi partie de la solution.

Et c'est cette conviction et l'envie collective de la porter dans le cadre des négociations climatiques, qui fédèrent les acteurs de la plateforme « Océan et Climat » et les enthousiasme.

La France, hôte de la COP 21, dispose aussi du deuxième espace maritime. C'est un message qu'elle peut porter.

Bien sûr, je voterai pour nos deux avis ».

Professions libérales

Le réchauffement de la planète s'accroît sous l'effet d'une augmentation sans précédent des émissions de gaz à effet de serre. Sur tous les points du globe, les manifestations des dérèglements climatiques sont tangibles et n'iront qu'en s'aggravant si rien n'est fait. Quelles perspectives pour les générations futures, si on ne remet pas en cause nos modes de production et de consommation, et si on ne procède pas à une répartition équitable des richesses ?

L'enjeu de la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique est donc considérable. Sceller un accord universel à Paris, pourrait permettre de contenir la hausse du thermomètre à 2°C d'ici la fin du siècle, seuil au-delà duquel les scientifiques mettent en garde contre des dérèglements majeurs. Ce sommet sera un grand événement diplomatique, qui doit éviter, à tout prix, un échec du multilatéralisme « onusien », après Copenhague en 2009. Les 196 États devront trouver un terrain d'entente en s'engageant sur un objectif mondial de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

La mobilisation de la France a un triple but : réduire les consommations d'énergie, produire et consommer différemment, enfin œuvrer en faveur de la mise au point de technologies sobres en carbone. Cette Conférence sera l'occasion pour notre pays, comme le souligne l'avis, de mettre en exergue le rôle des pouvoirs publics dans la sensibilisation de la population à la lutte contre le réchauffement climatique et dans la mise en place de toutes les formes de dialogue environnemental. Ce sera l'occasion également de valoriser toutes les initiatives, qu'elles émanent des collectivités locales, des entreprises, des ONG ou de la société civile.

Selon nous, l'accord de Paris devra prévoir un volet « *business* », notamment à travers des accords sectoriels mondiaux dans quelques grands secteurs industriels, de manière à résoudre les problèmes de compétitivité tout en permettant d'avancer. Il devra différencier les grandes entreprises des PME qui ne disposent pas des mêmes atouts pour intégrer les questions environnementales dans leur stratégie.

Même s'il est souhaitable, comme le rappelle l'avis, que l'on parvienne à un accord ambitieux, peut-on espérer que les parties s'accordent sur un accord multilatéral juridiquement contraignant s'imposant à tous les pays du globe ? Vraisemblablement, les participants plaideront en faveur d'engagements réciproques de la part de chacun des États, en insistant pour qu'ils soient assortis de processus de contrôle du respect des engagements

pris et surtout de flux financiers à la hauteur des enjeux. Il est essentiel de franchir une étape avec un accord, même imparfait, car il devrait ouvrir la voie à des accords bilatéraux entre pays désireux de progresser plus rapidement dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Seule une action collective internationale peut freiner le changement climatique ! L'avis nous laisse à penser qu'un accord protecteur des ressources de la planète est possible, le groupe des professions libérales l'a voté.

UNAF

Les deux d'avis - *Réussir la Conférence climat Paris 2015* et *Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques* - viennent utilement se compléter et c'est la raison pour laquelle le groupe de l'UNAF a souhaité les traiter ensemble. Ils dessinent des pistes pour « *transformer l'engagement politique en actions et en résultats* », comme le recommandait récemment le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. José Graziano da Silva. L'heure n'est plus à la tergiversation, ni aux déclarations : il est temps de donner un cadre à l'action par un accord global, juste et ambitieux. La Conférence des parties, qui se tiendra à Paris à la fin de cette année, n'est pas une fin en soi mais au contraire une ouverture vers un nouveau possible à définir collectivement.

Le groupe de l'UNAF retient avec satisfaction la recommandation, qui précise que les transformations nécessaires et induites par le changement climatique doivent tout d'abord permettre à chaque personne et à sa famille de ne pas se retrouver sans emploi en prévoyant des parcours de transition professionnelle pour un emploi décent et des systèmes de protection sociale qui sécurisent leur position. Cette approche n'a pas toujours été vue comme une priorité. Il est donc important que toutes les mesures de lutte contre le changement climatique soient analysées en fonction de leur impact sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et des inégalités. Seules les politiques dont l'issue est positive dans ces deux domaines devraient être prises en considération.

Autre recommandation sur laquelle le groupe de l'UNAF souhaite insister : guider l'aménagement du territoire avec la clé climatique. Le tissu industriel de la France et le réseau des transports sont des sujets qui impactent directement les familles. Dès lors, la diversité des territoires doit être prise en compte avec un équilibre à respecter entre l'urbain et le rural. C'est d'ailleurs fort de ces différences que le pays a tout intérêt à favoriser et encourager la voie de l'expérimentation. Les multiples réponses pourront ainsi trouver leurs sources dans les expérimentations au niveau local en proximité avec les besoins des populations sur un territoire défini.

Dernier sujet que le groupe de l'UNAF souhaite souligner : la mobilisation par un partage des connaissances par le plus grand nombre et une diffusion des « *bonnes pratiques* » entre familles. Avec le concept des « *familles à énergie positive* », qui existent déjà et aussi avec les ambassadeurs locaux du climat, il s'agit de faire de la lutte contre le changement climatique un enjeu du quotidien et au plus près des questions et des besoins des familles. Par ces initiatives, il s'agit de passer de la théorie à la pratique, de la stratégie à l'action.

C'est ce que nous ont montré les échanges avec les classes d'école primaire, de collège et de lycée, tout au long des travaux. La lutte contre le changement climatique passe par les jeunes générations. Le groupe de l'UNAF a salué cette initiative et a voté les deux avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis présenté
par Céline Mesquida et Bernard Guirkinger, rapporteurs,

Nombre de votants 173
Ont voté pour 172

Ont voté pour : 172

<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, MM. Bressy, Crouzet, Mme Foucher, MM. Griset, Le Lann, Martin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	M. Allier, Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Jond, M. Leclercq.
<i>CFDT</i>	MM. Blanc, Duchemin, Gillier, Mme Houbairi, MM. Le Clézio, Mussot, Mmes Nathan, Nicolle, Pajères y Sanchez, Prévost, M. Ritzenthaler.
<i>CFE-CGC</i>	Mme Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Louis, Mmes Parle, Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Cailletaud, Crosemarie, M. Delmas, Mmes Dumas, Farache, Hacquemand, MM. Marie, Michel, Naton, Teskouk.
<i>CGT-Fo</i>	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Chorin, Mme Fauvel, M. Lardy, Mme Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, MM. Pihet, Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	MM. Argueyrolles, Lenancker, Mme Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernasconi, Mmes Coisne-Roquette, Duhamel, Duprez, M. Gailly, Mme Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pottier, Mme PrévotMadère, MM. Ridoret, Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Béthencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guérin, Mmes de Thiersant, Laplante, Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlouvét.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mmes Guichet, Trelu-Kane.
<i>Outre-mer</i>	MM. Budoc, Grignon, Kanimoa, Lédée, Omarjee, Mme Romouli-Zouhair.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mme Ballaloud, M. Baudin, Mmes Brishoual, Cayet, Chabaud, MM. Corne, Delevoeye, Mmes Dussaussois, El Okki, MM. Etienne, Geveaux, Mmes Gibault, Gard, Graz, M. Guirkinger, Mme Hezard, MM. Hochart, Jouzel, Mme de Kerviler, MM. Kirsch, Le Bris, Mme Levaux, MM. Martin, Mme de Menthon, MM. Obadia, Richard, Mme du Roscoät, MM. de Russé, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Gordon-Krief, Noël, Mme Riquier-Sauvage.

<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	M. Bérille, Mme Dupuis, M. Grosset-Brauer.

Se sont abstenus : 1

Personnalités qualifiées	M. Lucas.
--------------------------	-----------

Annexes

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales

✓ **Président** : Yves VEYRIER

✓ **Vice-Présidents** : Bernard GUIRKINGER et Guy VASSEUR

Agriculture

✓ M. Henri BRICHART

✓ Mme Karen SERRES

✓ M. Guy VASSEUR

Artisanat

✓ Mme Rolande SASSANO

Associations

✓ M. Francis CHARHON

CFDT

✓ Mme Evelyne PICHENOT

✓ M. Christophe QUAREZ

CFE-CGC

✓ Mme Carole COUVERT

CFTC

✓ M. Michel COQUILLION

CGT

✓ Mme Fabienne CRU-MONTBLANC

✓ M. Alain DELMAS

CGT-Fo

✓ Mme Marie-Josée MILLAN

✓ M. Yves VEYRIER

Coopération

✓ Mme Marie DE L'ESTOILE

Entreprises

✓ M. Jean-François ROUBAUD

✓ Mme Françoise VILAIN

Environnement et nature

- ✓ M. Sébastien GENEST
- ✓ Mme Céline MESQUIDA

Mutualité

- ✓ M. Gérard ANDRECK

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Mme Marie TRELLU-KANE

Outre-mer

- ✓ M. Rémy-Louis BUDOC
- ✓ M. Christian LÉDÉE

Personnalités qualifiées

- ✓ Mme Janine CAYET
- ✓ M. Hugues GALL
- ✓ M. Bernard GUIRKINGER
- ✓ M. Olivier KIRSCH
- ✓ M. Régis HOCHART

Professions libérales

- ✓ M. David GORDON-KRIEF

UNAF

- ✓ Mme Christiane THERRY

Personnalités associées

- ✓ M. Philippe BROOD
- ✓ M. Thierry CORNILLET
- ✓ Mme Françoise DUCROQUET
- ✓ M. Alain EVEN
- ✓ Mme Murielle PÉNICAUD

Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées

- ✓ **Mme Connie HEDEGAARD,**
ancienne Commissaire européenne à l'action pour le climat
- ✓ **Mme Laurence TUBIANA,**
représentante spéciale pour la Conférence COP 21, ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique
- ✓ **M. Nicolas HULOT,**
délégué pour la protection de la planète auprès du président de la République, président fondateur de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- ✓ **M. Renaud BETTIN,**
responsable Partenariats solidarités climatiques au Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES)
- ✓ **M. Bernard PINAUD,**
délégué général du CCFD – Terre solidaire
- ✓ **M. Ronan DANTEC,**
sénateur, vice-président de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire
- ✓ **M. François GEMENNE,**
chercheur spécialiste des migrations environnementales à l'Université de Liège et à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, expert associé au Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
- ✓ **M. Christophe-Alexandre PAILLARD,**
responsable du domaine « Économie de défense » de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM)
- ✓ **Mme Anabella ROSEMBERG,**
conseillère pour les politiques environnementales et de santé au travail auprès de la Confédération syndicale internationale
- ✓ **M. Vincent MAGES,**
directeur Initiatives changement climatique au sein du département environnement et affaires publiques du groupe Lafarge
- ✓ **Mme Sylvianne VILLAUDIERE,**
directrice du Cabinet ALLIANTIS, déléguée du collège des directeurs développement durable, coordinatrice du comité de pilotage de Solutions Club 21

Enfin, intervention devant la section de :

- ✓ **M. Gaël VIRLOUVET,**
rapporteur au nom de la section de l'environnement pour l'avant-projet d'avis « Vingt ans de lutte contre le changement climatique » a été entendu.

Les rapporteurs ont, en outre, rencontré

- ✓ **Mme Marie-Hélène AUBERT,**
membre de la cellule diplomatique de l'Élysée chargée du climat et de l'environnement
- ✓ **M. Bernard DEFLESSELLES,**
député.

Les rapporteurs ont, par ailleurs, effectué une mission auprès du Comité économique et social européen - CESE - et de la Commission européenne - CE - et ils se sont entretenus avec :

- ✓ **Mme Elina BARDRAM,**
chef d'unité « Relations internationales » de la direction générale, CLIMA - CE -
- ✓ **M. Jean-François BENCE,**
directeur des travaux législatifs – CESE –
- ✓ **Mme Stella BROZEK-EVERAERT,**
administratrice, Observatoire du développement durable – CESE –
- ✓ **M. Mindaugas MACIULEVICIUS,**
rapporteur sur « Les implications de la politique en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 sur les secteurs agricole et forestier de l'UE » – CESE –
- ✓ **M. Lutz RIBBE,**
président de l'Observatoire du développement durable et rapporteur de l'avis sur « Le rôle et les attentes de la société civile dans les négociations internationales sur le climat » – CESE –.

Le président de la section, M. Yves VEYRIER a, pour sa part, rencontré

- ✓ **M. Christian BLONDIN,**
directeur de Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale.

Annexe n° 3 : bibliographie

- Alternatives économiques, *Dossier : Climat, il est encore temps*, décembre 2014, numéro 341
- Alternatives économiques, Article : *le Climat : ce n'est pas (encore) perdu*, mai 2014, numéro 335
- Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, du 25 février 2015, *Protocole de Paris – Programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020, COM (2015) 81 final*
- Ronan Dantec et Michel Delebarre, *Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris Climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global*, rapport d'orientations présenté au nom du Ministère des Affaires étrangères, septembre 2013
- Bernard Deflesselles, Jérôme Lambert et Arnaud Leroy, *Les négociations internationales relatives au changement climatique*, rapport d'information n°2391 présenté au nom de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, novembre 2014
- Emmanuel Faber et Jay Naidoo, *Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement*, Rapport d'orientations remis au ministère des Affaires étrangères et du Développement international, 2014
- Futuribles, *Les enjeux de la COP 21, Quelle justice climatique ?, Objectifs climatiques et développement*, Numéro 405, mars-avril 2015.
- GIEC, *Cinquième rapport d'évaluation*, Rapport de synthèse, 2014
- The Global Commission on the economy and climate, *Better growth, better climate*, The new climate economy Report, 2014
- L'Information agricole, *la Planète et l'agriculture en danger*, Numéro 885, mars 2015
- Céline Mesquida, *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban*, Conseil économique social et environnemental, novembre 2011
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement*, 2009

Les sites internet :

Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/climatechange/overview>
<http://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/publication/turn-down-the-heat>

Commission européenne :
http://ec.europa.eu/clima/index_en.htm

COP 21 :
<http://www.cop21.gouv.fr/fr>

OCDE :
<http://www.oecd.org/fr/env/cc/>
<http://www.oecd.org/env/working-papers-climate-change.htm>

Plateforme Océans et Climat 2015 :
http://www.ocean-climate.org/?page_id=2

Regions of Climate Actions (R20) :
<http://regions20.org/>

Annexe n° 4 : table des sigles

COP 21	21 ^e Conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CCFD/Terre solidaire	Comité catholique contre la faim et pour le développement/Terre solidaire
CSI	Confédération syndicale internationale
DTS	Droits de tirage spéciaux
FMI	Fonds monétaire international
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation, Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
R20	Regions of Climate Action
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development
UNIC	Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication graphique
GERES	Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités
FENACOOOP	Fédération nationale des coopératives du Nicaragua



Dernières publications de la section des affaires européennes et internationales

- *L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental*
- *L'Union européenne à la croisée des chemins*
- *Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable*
- *Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale*
- *La RSE : une voie pour la transition, économique, sociale et environnementale*
- *Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux*
- *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*
- *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*
- *Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D*
- *La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur*
- *Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins*
- *La microfinance dans les Outre-mer*
- *La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé*


**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411150011-000415 – Dépôt légal : mai 2015

Crédit photo : 123RF





LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Toutes les données scientifiques convergent vers le même constat alarmant : le réchauffement de la planète s'accroît sous l'effet d'une augmentation sans précédent des émissions de gaz à effet de serre. Face à ce défi majeur pour l'avenir de la planète, les grandes conférences sur le changement climatique qui se sont succédées depuis Copenhague en 2009 sous l'égide des Nations Unies n'ont pas permis de poser les jalons d'une régulation internationale entre l'ensemble des États.

Après l'avis sur « Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban » adopté en 2011, le CESE se propose avec cet avis de suite de formuler un certain nombre de propositions sur les voies et moyens de parvenir, lors de la COP 21 à Paris, à un accord global, juste et ambitieux.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41115-0011 prix : 14 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-138659-4



Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr